

L'au-delà du soi. Métamorphoses sigillaires en Europe médiévale

In: Cahiers de civilisation médiévale. 49e année (n°196), Octobre-décembre 2006. La médiévistique au XXe siècle. Bilan et perspectives. pp. 337-358.

Citer ce document / Cite this document :

Bedos-Rezak Brigitte. L'au-delà du soi. Métamorphoses sigillaires en Europe médiévale. In: Cahiers de civilisation médiévale. 49e année (n°196), Octobre-décembre 2006. La médiévistique au XXe siècle. Bilan et perspectives. pp. 337-358.

doi : 10.3406/ccmed.2006.2945

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccmed_0007-9731_2006_num_49_196_2945

Résumé

Le propos de cet article prend pour point de départ une cérémonie traditionnelle qui se tint à Durham (Northumbrie, Angleterre) à partir de la fin du XI^e s. : à la mort de l'évêque du lieu, les sceaux-matrices de ce dernier étaient officiellement détruits et liturgiquement offerts à saint Cuthbert, patron vénéré de la cathédrale de Durham dont il fit, par sa renommée, un centre de pèlerinage important. À partir du XIV^e s., le don des sceaux donne lieu à une étape supplémentaire. Brisés, ils sont transformés en calices ou en images épiscopales inscrits, en vers, à la titulature des évêques décédés. Le texte de l'inscription mentionne aussi de façon explicite l'origine sigillaire de ces objets. Ces métamorphoses sigillaires semblent, dans l'état actuel de nos connaissances, assez exceptionnelles et c'est pourquoi il semble opportun d'en donner une analyse qui les suive à la trace. Ainsi, il convient d'abord de s'interroger sur les manipulations dont firent l'objet les sceaux-matrices dans la période centrale du Moyen Âge occidental, et sur le rapport que ces manipulations révèlent entre sceaux et « soi ». Puis se présente la question des relations entre sceaux et sentiments religieux, laquelle pousse à examiner la place du sceau dans la spiritualité et dans les rites funéraires, tels qu'ils nous sont actuellement connus, des élites médiévales. Sur ce fonds de remarques plutôt générales, il conviendra ensuite d'esquisser la situation propre à Durham : le culte de saint Cuthbert, les pèlerinages et leurs activités symboliques (enseignes, images votives), les pratiques sigillaires, et les rites funéraires. Pour finir, sont proposées quelques conclusions sur la place du sceau dans la panoplie des signes déployés pour assurer l'identité de soi, et ce, jusque dans l'éternité.

Abstract

« A Self Beyond Death. The Metamorphosis of Seals in Medieval Europe ». The purpose of this essay is to trace the ramifications and implications of a specific ceremony in use at Durham (Northumbria, England) from the late eleventh century onward, wherein the seals of the bishops of Durham were officially destroyed and their remains liturgically offered to St Cuthbert. Cuthbert, a celebrated saint-bishop of the seventh century, was the patron of Durham cathedral where his tomb attracted crowds of pilgrims. By the midfourteenth century, retired episcopal seals were not only broken but reworked into chalices or votive images, all bearing a rhymed inscription which featured the name of the dead bishop and proclaimed that the origin of the object was his seals. So far, very few such cases of seal metamorphosis are known ; they will be analyzed in this paper along lines of enquiry aiming to place them within the context of broader practices Thus, attention is paid to the various manipulations seal-matrices underwent throughout western medieval Europe, and to the relationships between seal-matrices and self such non-sealing utilization seem to have conveyed. The essay also focuses on the place of seals within medieval spirituality and their role in funeral rites. Finally, returning to the seals of Durham, the analysis considers the cult of St Cuthbert, pilgrims to Durham and their signs, episcopal sealing practices, and local death rites. The conclusion advances ideas about the role seals played among the various signs meant to assure the continuing identity of the self, even in the afterworld.

Brigitte Miriam BEDOS-REZAK

L'au-delà du soi
Métamorphoses sigillaires en Europe médiévale

RÉSUMÉ

Le propos de cet article prend pour point de départ une cérémonie traditionnelle qui se tint à Durham (Northumbrie, Angleterre) à partir de la fin du XI^e s. : à la mort de l'évêque du lieu, les sceaux-matrices de ce dernier étaient officiellement détruits et liturgiquement offerts à saint Cuthbert, patron vénéré de la cathédrale de Durham dont il fit, par sa renommée, un centre de pèlerinage important. À partir du XIV^e s., le don des sceaux donne lieu à une étape supplémentaire. Brisés, ils sont transformés en calices ou en images épiscopales inscrits, en vers, à la titulature des évêques décédés. Le texte de l'inscription mentionne aussi de façon explicite l'origine sigillaire de ces objets. Ces métamorphoses sigillaires semblent, dans l'état actuel de nos connaissances, assez exceptionnelles et c'est pourquoi il semble opportun d'en donner une analyse qui les suive à la trace. Ainsi, il convient d'abord de s'interroger sur les manipulations dont firent l'objet les sceaux-matrices dans la période centrale du Moyen Âge occidental, et sur le rapport que ces manipulations révèlent entre sceaux et « soi ». Puis se présente la question des relations entre sceaux et sentiments religieux, laquelle pousse à examiner la place du sceau dans la spiritualité et dans les rites funéraires, tels qu'ils nous sont actuellement connus, des élites médiévales. Sur ce fonds de remarques plutôt générales, il conviendra ensuite d'esquisser la situation propre à Durham : le culte de saint Cuthbert, les pèlerinages et leurs activités symboliques (enseignes, images votives), les pratiques sigillaires, et les rites funéraires. Pour finir, sont proposées quelques conclusions sur la place du sceau dans la panoplie des signes déployés pour assurer l'identité de soi, et ce, jusque dans l'éternité.

ABSTRACT

« A Self Beyond Death. The Metamorphosis of Seals in Medieval Europe ». The purpose of this essay is to trace the ramifications and implications of a specific ceremony in use at Durham (Northumbria, England) from the late eleventh century onward, wherein the seals of the bishops of Durham were officially destroyed and their remains liturgically offered to St Cuthbert. Cuthbert, a celebrated saint-bishop of the seventh century, was the patron of Durham cathedral where his tomb attracted crowds of pilgrims. By the midfourteenth century, retired episcopal seals were not only broken but reworked into chalices or votive images, all bearing a rhymed inscription which featured the name of the dead bishop and proclaimed that the origin of the object was his seals. So far, very few such cases of seal metamorphosis are known: they will be analyzed in this paper along lines of enquiry aiming to place them within the context of broader practices. Thus, attention is paid to the various manipulations seal-matrices underwent throughout western medieval Europe, and to the relationships between seal-matrices and self such non-sealing utilization seem to have conveyed. The essay also focuses on the place of seals within medieval spirituality and their role in funeral rites. Finally, returning to the seals of Durham, the analysis considers the cult of St Cuthbert, pilgrims to Durham and their signs, episcopal sealing practices, and local death rites. The conclusion advances ideas about the role seals played among the various signs meant to assure the continuing identity of the self, even in the afterworld.

À la mort des évêques de Durham (Northumbrie, Angleterre), leurs sceaux étaient brisés et offerts à saint Cuthbert († 687), ce saint vénérable dont le tombeau reliquaire reposait dans l'église cathédrale de Durham depuis l'extrême fin du x^e s. (995), où il attirait une foule de pèlerins. La coutume est, à quelques exceptions près, systématique. Elle est rapportée dès l'épiscopat de Guillaume de Saint-Calais (1081-1096)¹, alors même qu'aucun des sceaux utilisés par cet évêque ne nous soit parvenu². En fait, à Durham, les détails concernant la disposition des sceaux-matrices à la mort de leurs titulaires ont, dans certains cas, mieux survécu que les empreintes issues de ces mêmes sceaux-matrices. En effet, la série des sceaux épiscopaux encore attachés à leurs chartes et conservés de nos jours commence avec ceux de l'évêque Ranulf Flambard (1099-1128), et prend un nouveau tournant en 1559, avec l'installation de l'Église protestante par les souverains anglais. Si les chroniques et testaments nous renseignent bien sur la brisure des sceaux épiscopaux à la mort de leurs titulaires, ils restent trop souvent silencieux sur le destin même de ces sceaux brisés une fois qu'ils avaient été offerts à saint Cuthbert. Les sources se font toutefois plus précises lorsqu'elles évoquent les décès de Richard de Bury († 1345), Thomas Hatfield († 1381), et John Sherwood († 1494). À la mort de ces prélats, leurs sceaux-matrices connurent une métamorphose. Non seulement ils furent brisés, mais leur métal fut retravaillé de façon à produire un calice pour l'autel de Saint-Jean Baptiste, dans le cas de Richard de Bury, et, dans celui de Thomas de Hatfield, une image épiscopale destinée à prendre place sur le tombeau reliquaire de saint Cuthbert³. Ces objets exhibent, comme les sceaux dont ils tirent leur origine, le nom des évêques Richard et Thomas, qu'ils continuent par là même d'identifier. Le passage du sceau à l'objet rituel ou votif s'accomplit alors que les titulaires du sceau sont passés de vie à trépas. Si la destruction de matrices à la mort de leurs possesseurs n'a rien d'exceptionnel, la transformation spécifique, et remarquée par les contemporains, du sceau, semble, elle, assez exceptionnelle. Dans le présent article, je me propose d'analyser ces métamorphoses sigillaires en les suivant à la trace. C'est ainsi qu'elles mènent d'abord à s'interroger sur les manipulations dont firent l'objet les sceaux-matrices dans la période centrale du Moyen Âge occidental, et sur le rapport que ces manipulations révèlent entre sceaux et « soi ». Puis se présente la question des relations entre sceaux et sentiments religieux. Je m'attacherai en particulier à examiner la place du sceau dans les rites funéraires, tels qu'ils nous sont actuellement connus, des élites médiévales. Sur ce fonds de remarques plutôt générales, il conviendra ensuite d'esquisser la situation propre à Durham : le culte de saint Cuthbert, les pratiques sigillaires, les rites funéraires, et les personnalités des évêques particulièrement concernés. Pour finir, je tenterai quelques conclusions sur la place du sceau dans la panoplie des signes déployés pour assurer l'identité de soi, et ce jusque dans l'éternité.

Le destin des sceaux-matrices : aperçu général

C'est un fait bien connu des historiens sigillographes que le nombre de matrices conservées de nos jours est nettement inférieur à celui des empreintes encore attachées aux documents auxquels elles furent apposées⁴. Plusieurs explications rendent compte de cette situation qui peut sembler paradoxale. En effet, les matrices des grands étaient habituellement gravées dans un métal précieux, tels l'or ou l'argent. De plus, ces matrices résultaient souvent d'une manufacture coûteuse et extraordinaire qui en faisait de véritables bijoux d'orfèvrerie. Néanmoins, ni leur valeur ni leur dimension artistique n'épuisaient le sens et la fonction des matrices sigillaires. Objets uniques, jalousement possédés et gardés par leurs détenteurs dont ils signifiaient l'autorité et l'identité.

1. « Audita morte istius, statim fracta fuerunt ejus sigilla et sancto Cuthberto oblata », dans *Wills and Inventories. The Publications of the Surtees Society*, Vol. 2, part 1, éd. James RAINE, Londres, 1835, p. 1.

2. C.H. HUNTER BLAIR, « Medieval Seals of the Bishops of Durham », *Archaeologia*, 72, 1922, p. 1-24, à la p. 4.

3. Prenant explicitement à témoin le sort des sceaux de Richard de Bury et de Thomas Hatfield, le cartulaire de Durham rapporte que les matrices de John Sherwood furent offertes à saint Cuthbert pour être converties en un calice ou deux fioles, cf. *infra* n. 104.

4. Michel PASTOUREAU, *Les sceaux*, Turnhout, 1981, p. 43.

l'existence des matrices de sceau dépendait fortement de leur capacité à reproduire fidèlement le statut de leurs titulaires, tel que ceux-ci le concevaient⁵.

Régulièrement mises en contact avec une cire chaude et ramollie dont elles imprimaient la masse de leur contenu graphique et iconographique, certaines matrices devenaient si usées qu'il fallait les remplacer. La matrice endommagée était détruite ; dans certains cas, le métal de l'ancienne matrice était réutilisé pour la fabrication du nouveau sceau.

Une matrice que ses utilisateurs trouvaient démodée était vite remplacée par un exemplaire au goût du jour. Ainsi, en 1381, le maire de Londres, William Walworth, décida de remplacer le sceau de la mairie, lequel datait du milieu du XIII^e s. Le document qui rapporte le fait déclare que le sceau actuel était « petit, grossier et vieux, laid et indigne de la grande ville de Londres », et qu'il devait être détruit pour faire place au sceau commandé par le nouveau maire, car « ce nouveau sceau était de manufacture fort artistique et faisait honneur à la ville ». Apparemment, c'était moins son apparence que l'importance attachée par William Walworth à son propre statut qui condamna à la destruction la matrice du XIII^e s. Celle du XIV^e s. se rapproche par son style du grand sceau royal utilisé par le roi d'Angleterre après le traité de Brétigny (mai 1360)⁶.

Les empreintes issues d'une matrice sigillaire en répliquaient le caractère autoritaire et identitaire, et par là même imprimaient les documents et autres objets (reliquaires, lettres, vases, tombes) qui les recevaient de la présence et de l'emprise du sigillant. S'il s'avérait que le sceau d'un potentat faisait l'objet de falsification ou d'usage abusif, il s'ensuivait parfois que la matrice originale était détruite afin de mettre en évidence l'usage irrégulier de la fausse matrice.

Ainsi la destruction d'une matrice pouvait entraîner l'invalidation d'actes scellés de ses empreintes, et il arrivait parfois que les documents scellés de la matrice détruite ne soient plus considérés comme étant admissibles. De ce fait, ils étaient à nouveau frappés, cette fois du sceau nouvellement gravé.

Cet état de choses inspira l'idée de détruire une matrice de sceaux afin d'invalider les chartes scellées de ses empreintes. Ainsi, Matthieu Paris rapporte, dans son *Historia Minor*, que le souverain anglais Henri I^{er} fit détruire la matrice de son premier grand sceau afin d'invalider une charte à laquelle il était attaché⁷. C'est aussi du témoignage de Matthieu Paris que nous vient l'anecdote selon laquelle le roi Richard Cœur de Lion aurait, en 1198, procédé à des levées de fonds en déclarant que les chartes scellées de son ancien sceau seraient sans valeur à moins d'être rescellées sous le nouveau sceau qu'il venait de se faire faire⁸. D'après Matthieu Paris, le roi aurait

5. Pour une étude récente sur la destruction des sceaux-matrices, notamment en France et en Angleterre, voir John CHERRY, « The Breaking of Seals », *Middelalderlige seglstanper i Norden*, éd. Michael ANDERSEN et Göran TEGNER, Roskilde, 2002, p. 81-96.

6. Les sceaux du maire de Londres sont discutés et reproduits dans *Age of Chivalry*, éd. John ALEXANDER et Paul BINSKI, Londres, 1987, p. 32, n^o 194-195 p. 274. Le grand sceau d'Édouard III gravé après le traité de Brétigny est décrit et illustré *ibid.*, n^o 672 p. 495.

7. La destruction de ce sceau prit place après que le roi, à l'encontre de ses promesses, eut nommé et investi de ses fonctions le nouvel archevêque de Cantorbéry : « Unde sigillum suum primitivum, ut cartam suam totiens juratam totiensque promissam annullaret, confregit ; et quod hactenus sub vulpina versutia palliaverat, jam manifeste contradicens, in solio potestatis confirmatus infirmavit ». MATTHAEI PARIENSIS *Historia Minor*, vol. 1 : *A.D. 1067-1190*, éd. F. MADDEN, Londres, 1866, p. 217 ; Henri I^{er} aurait utilisé quatre grands sceaux durant son règne, mais trois seulement seraient authentiques ; cf. *Essays in Medieval Diplomacy and Administration*, Londres, 1981, n^o XVII, repr. de *English Historical Review*, 75, 1960, p. 260-271. Chaplais remarque que l'usage de sceaux-matrices multiples par Henri I^{er} n'a jamais reçu d'explication satisfaisante ; il passe toutefois sous silence le témoignage de Matthieu Paris concernant la destruction du premier sceau.

8. MATTHAEI PARIENSIS *Historia Minor*, vol. 2 : *A.D. 1189-1245*, éd. F. MADDEN, (*loc. cit.* n. 7), p. 75 : « Ad haec autem negotia perficienda cepit rex de unaquaque carucata terrae suae hida totius Angliae v. solidos de auxilio. Et tunc fecit rex fraudem de consilio iniquorum ; finxit se amisisse sigillum et fecit aliud fabricari, et ubique acclamari quod perditio sigillo suo novum fecerat ; et quicumque vellet prius concessa perpetuare, ad novum sigillum veniret et, data pecunia, eo faceret roborari ; sin autem, pro nulla carta haberetur. Et hac inventa cavillatione infinitam extorsit pecuniam. Circa festum sancti Michaelis mutatae sunt cartae, quas prius fecerat rex Ricardus, novo sigillo suo ».

feint d'avoir perdu son sceau. Richard, comme il l'explique dans une charte de 1198, dit avoir perdu son sceau, lequel, alors qu'il était prisonnier en Allemagne, fut établi en terre étrangère". Quand, à la suite d'un changement de statut social — qu'il s'agisse d'adoubement, de mariage, de perte de patrimoine, ou d'acquisition de nouveaux titres —, le texte du sceau ou les emblèmes héraldiques ne correspondaient plus aux qualités de son possesseur, ce dernier détruisait la matrice périmée au profit de celle mise à jour. Ainsi, à la suite du traité de Paris ratifié en 1259 par lequel il renonçait, en faveur de la France, à l'Anjou, au Poitou, à la Touraine, au Maine, et à la Normandie, le souverain anglais, Henri III, fit graver une nouvelle matrice qui enregistra les modifications survenues dans ses possessions territoriales. La légende ne porte plus, comme elle le faisait jusque-là sur les grands sceaux royaux anglais, les titres de duc de Normandie et de comte d'Anjou. De plus, l'iconographie du sceau subit une altération notable. La figure royale en majesté ne tient plus une épée, comme sur les sceaux précédents, mais un sceptre destiné peut-être à symboliser la cessation des hostilités avec la France. Dans la description qu'il donne de ce nouveau sceau, Gray Birch cite un poème révélateur :

Est M.CC.LIX. utinam concordia felix
 Andegavis, Pictavis, Neustria, genta relictā
 Anglorum, dantur tibi, France! Sigilla novantur,
 Nomina tolluntur, fugit ensis, sceptrā geruntur⁹
 1259. Que cette paix soit heureuse
 Aux nations angevines, poitevines, normandes les Anglais renoncent
 Et te les donnent à toi, France! Des sceaux sont nouvellement gravés,
 Des titres retirés, l'épée a fui, le temps des sceptres est venu.

Ayant maintenant à sa disposition un nouveau sceau, Henri III fit briser la matrice du sceau précédent en présence d'une assemblée parmi laquelle figuraient son fils aîné et l'archevêque de Cantorbéry. Les morceaux de sceau furent remis à un familier du roi qui en fit don, de la part du roi, à un pauvre¹⁰. L'habitude de confier à un acte charitable la disposition des sceaux périmés fut de courte durée et, dès le début du XIV^e s., les souverains anglais attribuent les débris de sceaux aux officiers chargés du scellage. D'aumône, le sceau brisé s'est fait rémunération¹¹.

Si les destructions de matrices pouvaient servir d'expédients financiers, elles jouaient un rôle bien plus considérable dans le domaine de la sémiologie du pouvoir. L'université de Paris et maintes villes européennes virent leurs sceaux brisés par des autorités hostiles à leur indépendance institutionnelle. La destruction du sceau avait pour but, tant pratique que symbolique, d'abolir toute existence autonome et toute personnalité juridique¹².

C'est cependant dans le champ du réseau étatique que la destruction des matrices sigillaires déploie tout son enjeu. En 1247, lorsque le roi de France Louis IX triompha du Midi languedocien soulevé par le comte de Toulouse Raymond VII, Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, comptait parmi les vaincus et fut contraint d'abandonner sa vicomté au roi. La renonciation est

9. W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, vol. 1, Londres, 1887, n° 87 p. 14. Il est vrai que le vice-chancelier du roi Richard, Roger Malus Catulus, se noya en avril 1191 au large de Chypre durant la troisième croisade, avec la matrice du sceau royal autour du cou, mais le sceau fut retrouvé; cf. *Chronica magistri Rogeri de Houedene*, éd. William STUBBS, vol. 3, Londres, 1870, p. 105 : « Aliae duae busciae... perierunt, in quibus multi milites et servientes de familia regis submersi sunt : inter quos, proh dolor, magister Rogerus Malus Catulus, vicecancellarius regis, submersus est, et sigillum regis, quod gestabat in collo ejus suspensum, inveniebatur ».

10. GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals* (*op. cit.* n. 9), vol. 1 : les sceaux d'Henri III sont décrits sous les n° 100-131 p. 15-19. Le poème est cité p. 18, malheureusement sans référence.

11. CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 84-85 ; — H.C. MAXWELL-LYTE, *Historical Notes on the Great Seal of England*, Londres, 1926, p. 317.

12. CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 84, où sont donnés plusieurs exemples de rémunération accomplie par l'octroi de matrices de sceaux cassés. Cf. MAXWELL-LYTE, *Historical Notes* (*op. cit.* n. 11), p. 317.

13. Sur le destin des sceaux de l'université de Paris, voir René GANDILHON, *Sigillographie des universités de France*, Paris, 1952, p. 26. Sur la destruction de sceaux urbains par des autorités hostiles au pouvoir des villes, voir Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, « Towns and Seals : Representation and Signification in Medieval France », *Bulletin of the John Rylands University of Manchester*, 72 (3), 1990, p. 35-48, à la p. 41, réimpr. dans BEDOS-REZAK, *Form and Order in Medieval France*, Aldershot, 1993, n° XII.

entérinée dans un acte d'avril 1247, scellé du sceau de Trencavel¹⁴. Ce sceau est biface, et porte à l'avers comme au revers un équestre aux armes entouré d'une légende qui intitule Trencavel vicomte de Béziers et seigneur de Carcassonne¹⁵. Or dans la titulature de cet acte de renonciation, Trencavel était désigné comme ayant « jadis » (*quondam*) été vicomte de Béziers et de Carcassonne. Il fut donc, trois mois plus tard, appelé à Paris où, en présence du roi, il lui fut ordonné de renoncer, une fois de plus, à ses biens, et de briser lui-même son propre sceau. L'acte qui donne cette seconde renonciation a pour clause de corroboration : « En témoin et renforcement des choses susdites, nous [Trencavel de Béziers] avons fait sceller ces présentes lettres et du premier sceau, avec contre-sceau, dont nous nous servions lorsque nous portions les titres de vicomte de Béziers, et aussi de notre nouveau sceau. Après avoir apposé ces sceaux, nous avons fait briser et fracturer complètement le premier sceau, avec contre-sceau, en présence du roi, afin d'accroître la fiabilité de ces lettres et de leur contenu »¹⁶. Le nouveau sceau de Trencavel est bien piètre par comparaison avec l'ancien : il mesure quatre au lieu de huit centimètres, a dans le champ un simple écu et non plus l'élégant équestre aux armes ; il est dépourvu de tout contre-sceau, et la légende n'a plus que *sigillum trencavelli*¹⁷.

Outre-Manche, le souverain est tout aussi impitoyable. En 1284, lors de sa victoire sur le prince gallois de Gwynedd, Llywelyn ap Gruffudd, sa femme Éléonore, et son frère David, le roi d'Angleterre Édouard I^{er} se saisit des matrices de sceaux en argent des vaincus et en fit faire un calice qu'il offrit à l'abbaye cistercienne de Vale Royal (Cheshire). Édouard avait fondé cette nouvelle abbaye en 1277, confiant à ce geste pieux son désir d'exhaler la magnificence et la force du pouvoir royal. Il est de ce fait tout-à-fait significatif de voir le roi munir cette institution d'un objet tout aussi symbolique de sa royauté expansionniste, un calice fait de sceaux pris sur des princes dont il assura la défaite. En fait, la teneur politique du calice était telle qu'il fut probablement volé et remplacé par un objet similaire mais dépourvu du contenu symbolique qui rendait le calice sigillaire si important aux yeux d'Édouard I^{er} et de ses ennemis¹⁸.

Ce même roi, ayant réussi à imposer sa suzeraineté sur l'Écosse en 1292, exigea que le sceau des régents qui avaient gouverné le royaume écossais après la mort du roi Alexandre III (1286) soit cassé en sa présence. Une fois le sceau brisé en quatre morceaux, Édouard ordonna que ces reliques soient envoyées à Londres pour être soigneusement conservées au Trésor, « en signe et témoignage plus complet de la suzeraineté du roi d'Angleterre sur le royaume écossais, et aussi pour prouver cette suzeraineté de façon éclatante aux générations futures »¹⁹. Après avoir ainsi affirmé sa suzeraineté, Édouard permit à Jean de Bailleul, devenu son vassal, de prendre le titre de roi d'Écosse, mais l'alliance entre les deux souverains fut de courte durée. En 1296, Jean fut contraint d'abdiquer et de remettre son royaume entre les mains du roi d'Angleterre. Le chroniqueur Walter of Guisborough rapporte que cette capitulation s'accompagna de la destruction du

14. France, Paris, Archives nationales, J 295 n° 11.

15. L. DOUET D'ARCO, *Catalogue de sceaux*, vol. 1, Paris, 1863, n° 760 p. 384 ; ce sceau, maintenant fragmentaire, mesurait 8 cm, tout comme les grands sceaux de Louis IX.

16. « In quorum omnium testimonium et perpetuam firmitatem, presentes litteras sigillo nostro, quo utebatur quando dicebatur vicecomes Biterris, nec non et novo sigillo nostro fecimus sigillari. Quibus sigillatis, predictum primum sigillum cum contrasigillo, quo tunc similiter utebatur, fecimus cassari et frangi totaliter, in presentia sepedicti domini nostri regis, ad majorem securitatem omnium predictorum », France, Paris, Archives nationales, J 295 n° 12.

17. Ce sceau est décrit dans DOUET D'ARCO, *Catalogue de sceaux* (*op. cit.*, n. 15), vol. 1, n° 761 p. 384-385.

18. A.J. TAYLOR, « A Fragment of a *Dona* Account of 1284 », *Bulletin of the Board of Celtic Studies*, 27, 1976/78, p. 253-262, aux p. 256-258. Taylor propose de voir dans le magnifique calice de Dolgellau, découvert en 1890 caché sous une pierre sur le versant d'une montagne surplombant Dolgellau (Snowdonia, Wales), le calice sigillaire commandé par Édouard I^{er} et offert à l'abbaye de Vale Royal.

19. *Edward I and the Throne of Scotland, 1290-1296 : An Edition of the Record of Sources for the Great Cause*, éd. E.L.G. STONES et Grant G. SIMPSON, Oxford, 1978, vol. 2, p. 252-253 : « ... Contrafactum fuit sigillum regimini Scocie deputatum quo usi fuerant custodes ejusdem regni, a tempore obitus Alexandri regis ultimi ipsius regni, usque ad diem illum, in quatuor partes, et frusta ipsius sigilli, in quadam bursa de corio, reposita in thesauria dicti domini regis Anglie conservanda, in signum et evidenciam pleniorum superioritatis et directi domini, quod rex Anglie habet in predicto regni Scocie, ac eciam ad idem dominium posteris evidencius declarandum ». Cf. CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.*, n. 5), p. 83.

« sceau commun du royaume »²⁰. Ce sceau commun était le grand sceau utilisé par Jean²¹. Mais, d'après le récit que donnent les *Annales Angliae and Scotiae* du départ de Jean de Bailleul pour la France en 1299, le grand sceau (*sigillum Scotiae commune*) et la couronne d'Écosse furent découverts dans les bagages du roi déposé durant les fouilles dont il fut l'objet à Douvres. Édouard aurait alors confisqué le sceau et ordonné qu'il soit préservé²². Après cela, il n'est plus question de ce sceau. Comment réconcilier les deux récits ? En 1298, Édouard est déjà muni d'un sceau émané du grand sceau pour le gouvernement de l'Écosse²³. Mais le parti national écossais continuait de reconnaître Jean de Bailleul pour roi, et de nommer des gardiens chargés de gouverner le royaume d'Écosse en son nom. Ainsi, en 1302 (n. st.), le gardien est Jean de Soulis. Il scellait d'un sceau visiblement gravé en France, lequel représentait un roi en majesté sur la robe duquel figuraient les armes d'Écosse (un lion rampant dans un trescheur fleuroné)²⁴. Quant à Jean de Bailleul, une fois installé dans sa seigneurie de Bailleul-en-Vimeu (Somme, Picardie), il usa d'un sceau privé comme le prouvent les lettres qu'il expédia au roi Philippe le Bel, lesquelles sont scellées d'un sceau armorial (l'écu du royaume d'Écosse) entouré de la légende : + s''(*igillum*) [*deo rectore*] *regis scocie*²⁵. Donc, le *sigillum Scotiae commune* n'est plus en circulation après 1296, remplacé par le sceau du roi d'Angleterre ou celui des gardiens du royaume écossais. Mais Jean de Bailleul se serait abstenu de détruire son grand sceau royal. Tout comme la couronne royale qu'il tenta d'emporter en exil, il essaya de sauver le sceau, en qui s'incarnaient sa propre souveraineté et celle du royaume écossais. Aux yeux du roi anglais, Édouard, le sceau royal d'Écosse était fortement empreint d'une valeur signalétique qui s'attachait autant à la personne du roi qu'au royaume même. C'est le gouvernement des régents ou du roi Jean qu'Édouard cherche à annihiler lorsqu'il détruit (ou confisque) leurs sceaux. C'est sa propre autorité qu'Édouard cherche à actualiser lorsqu'il fait graver à son nom un sceau pour l'Écosse. Les conflits de succession, tels ceux survenus en Écosse, montrent bien à quel point le grand sceau royal, comme son titulaire, forme le corps du pouvoir et lui donne sa réalité. C'est par la disposition de la personne du roi et à travers la manipulation de ses sceaux que se joue le destin d'un royaume. De tous les changements survenus dans la vie d'un sigillant, c'est bien sûr la mort qui l'affecte, lui et son sceau, le plus radicalement. Les sceaux des personnes morales, entités légales dont la longévité ne dépendait pas du cycle de la vie humaine, tendent à la permanence propre à leurs possesseurs. Les sceaux de villes, les sceaux d'office, les sceaux de juridiction, ou les sceaux de communautés religieuses n'étaient pas systématiquement détruits à la mort d'un maire, d'un évêque, d'un prévôt, d'un abbé, ou d'une abbesse. En fait, si, par exemple, la matrice d'un sceau de ville venait à être remplacée, il arrivait que l'ancienne matrice soit pieusement gardée dans les archives de la ville. Ainsi, la ville d'Arras (Pas-de-Calais) conservait encore, en 1769, les « plus anciens

20. *The Chronicle of Walter of Guisborough*, éd. H. ROTHWELL, Londres, 1957, p. 280-281 : « Et post varios tractatus et multa colloquia non fuit alia pacis forma nisi ab ipso rege [Jean de Bailleul] resignato regno et fracto communi sigillo ipse rex et ceteri suis optimates voluntati regis Anglorum se darent et redderent nulla condicione apposita ». Par lettres patentes rédigées immédiatement après cette capitulation, le roi Jean renonce à son royaume. « Hiis ita gestis et fracto communi sigillo regni post consignacionem predictae littere processit rex noster... ». Ce passage semble bien indiquer que le *sigillum commune* était le grand sceau royal utilisé par Jean de Bailleul.

21. GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals*, vol. IV, Londres, 1895, n° 14793-14795, p. 8-9. Seul le grand sceau semble avoir été utilisé par Jean de Bailleul. Cf. *supra* n. 20.

22. *Chronica Monasterii S. Albani. Willelmi Rishanger et Quorum Anonymorum Chronica et Annales, Regnantibus Henrico Tertio et Edwardo Primo*, éd. Henry Thomas RILEY, Londres, 1865, p. 391 : « Cumque cistae dicti Johannis de Balliolo in navem collocarentur... quidam de circumstantibus, cui cura major erat de navi, sciscitabatur cui erant cistae, com contentis. Respondit. — 'Domini Johannis de Balliolo.' at ille dixit. — 'Volo videre quidnam contineant.' Confestim apertae sunt : in quibus inventa fuit regia corona Scotiae, aurea, et sigillum Scotiae commune, et multa vasa aurea et argentea, et numisma non modicum. Quae omnia Regi Angliae statim delata sunt. Rex autem coronam auream offerri jussit Beato Thomae, Cantuarie Archiepiscopo : sigillum vero Scotiae jussit servari. Numisma totaliter remisit dicto Johanni, ad viaticum ».

23. GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals* (*op. cit.* n. 21), vol. IV, n° 14797, p. 9-10.

24. DOUËT D'ARCO, *Catalogue de sceaux* (*op. cit.* n. 15), vol. 3, n° 10253 p. 302. De la légende du sceau il ne reste que « d]ei gracia reg[is] ».

25. *Ibid.*, n° 10254 p. 303.

sceaux de la ville » dans « un corps de cuivre garni de fer ». À Najac (Aveyron), l'inventaire urbain mentionne régulièrement la présence de vieilles matrices parmi les objets composant le trésor consulaire, comme les bannières, les trompes, et les chartes de privilèges²⁶. Dans le domaine des corporations religieuses, le sceau conventuel de la communauté monastique passe d'abbé en abbé mais le sceau abbatial individualisé meurt avec son titulaire²⁷. En 1255, l'abbesse de l'abbaye bénédictine Notre-Dame de Montivilliers en Normandie (Seine-Maritime), Marguerite de Sargines, meurt. La prieure de la communauté écrit au roi de France pour lui demander, au nom des religieuses, la permission d'élire une nouvelle abbesse, précisant bien dans les clauses finales qu'elle a scellé ces lettres du sceau de l'abbesse défunte avant qu'il ne fût brisé : « Du fait que nous [la prieure] n'avons pas de sceau et nous servons toujours du sceau de l'abbesse, nous avons fait apposer à ces lettres le sceau de ladite Marguerite avant qu'il ne fût brisé, ainsi que le sceau de notre doyen »²⁸. Il est intéressant de noter que la prieure ne se sert pas du sceau communautaire, lequel est pourtant en service depuis le début du XIII^e s.²⁹. Certains statuts communautaires sont formels sur la nécessité de détruire le sceau d'un abbé à sa mort. En 1350, il fut codifié au chapitre général de l'ordre cistercien que « lors de la nouvelle création d'un abbé, le sceau de son prédécesseur sera brisé en présence du visiteur et du couvent, et le nouvel abbé prendra soin de faire faire un nouveau sceau où il fera mettre son nom à lui »³⁰.

Ces exemples, tirés du monde monastique où individualité et corporation se mouvaient côte à côte, font bien ressortir le fait que ce sont les sceaux personnalisés qui reçoivent une attention poussée à la mort de leurs détenteurs, c'est-à-dire les sceaux directement attachés à un individu en particulier par l'usage qu'il en fit personnellement, par la légende, et plus rarement par l'iconographie. Du fait de l'autorité en quelque sorte auto-référentielle dont il était investi, un tel sceau-matrice ne pouvait survivre à son défunt possesseur sans lui faire courir le risque d'être tenu responsable des actions qui, posthumes, ne pouvaient être que frauduleuses puisqu'elles n'engageaient pas sa volonté expresse. Afin d'éviter tout usage illégitime, ce sceau était, comme nous l'avons vu, dans la majorité des cas détruit ou rendu illisible à la mort de son titulaire³¹. Il arrivait toutefois qu'un sceau-matrice soit réutilisé par le ou les héritiers du défunt. Une telle pratique est loin d'être systématique mais elle se rencontre tout au long du Moyen Âge chez les rois, dans le haut clergé et parmi la noblesse. Le sceau réutilisé était modifié de façon à enregistrer, le cas échéant, les nom et titres propres à son nouveau possesseur³². Même à Durham, où il était d'usage pour les évêques de léguer les matrices de leurs sceaux à saint Cuthbert, il

26. Sur le rôle des sceaux de villes dans ce que l'on pourrait appeler une liturgie civique, et en particulier pour les cas cités ici d'Arras et de Najac, voir Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, « Le sceau médiéval et son enjeu dans la diplomatie urbaine en France », dans *La diplomatie urbaine en France*, éd. Walter PREVÈNIER et Thérèse DE HEMPTINNE, Louvain, 2000, p. 23-44, à la p. 41.

27. D. M. BERLIÈRE, « Usage du sceau conventuel dans les grands ordres religieux », *Revue bénédictine*, 38, 1926, p. 288-309, à la p. 295 et *passim* ; — Julian GARDNER, « Some Cardinal Seals of the Thirteenth Century », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 38, 1975, p. 72-96, aux p. 73-74.

28. France, Paris, Archives nationales, J 345 n° 143. Le sceau de l'abbesse Marguerite est décrit par DOUET D'ARCO, *Catalogue de sceaux* (*op. cit.* n. 15), vol. 3, n° 9231 p. 155 : le sceau représente une abbesse debout, avec crose et livre. Le sceau du doyen suspendu avec celui de la défunte abbesse est décrit *ibid.*, n° 9283 p. 163 : il représente une petite église et porte pour légende « +[sigillum] curie ecc(lesi)e [...] ».

29. Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, n° 2724 p. 302 : le sceau représente une Vierge à l'Enfant ; de la légende il ne reste que « [sigil]um capitul[i] ».

30. « In nova creatione cujuslibet abbatibus, sigillum praedecessoris sui in praesentia visitoris et conventus frangatur, et abbas de novo creatus sigillum, ubi nomen suum proprium apponi faciat, de novo fabricari procuret », dans *Libellus novarum definitionum*, dist. IX.1, Paris, 1892, p. 518, cité par CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 85-86.

31. Exemples de sceaux aristocrates brisés dans CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 86-88, où l'a. traite aussi des différentes façons de briser les sceaux.

32. Il serait trop long de donner ici une liste exhaustive des matrices réutilisées. Sur quelques cas précis, voir Harry BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, réimpr. de la 2^e éd. (Leipzig, 1912/31), 3 vol., Berlin, 1958, vol. 2, p. 556-557 ; — Jean-François NIEUS, « Les emplois de sceaux princiers en Lotharingie au XII^e s. : Pragmatisme ou propagande dynastique », dans *Recueil d'articles publiés en hommage à René LAURENT*, éd. Claude DE MOREAU DE GERBEHAYE et André VANRIE, Bruxelles, 2006 (Archives et bibliothèques de Belgique, numéro spécial, 79), p. 47-58.

semble que certains prélats, Robert of Stichill (1261-1274), Walter Kirlaw (1388-1405) et Thomas Langley (1406-1437), aient réemployé certaines des matrices utilisées par leur prédécesseur³³.

Lorsqu'il restait en service par-delà l'existence de son possesseur, le sceau-matrice passait néanmoins d'un état à l'autre puisqu'il était transformé pour épouser les contours d'une vie, d'une identité, nouvelle. Mais, comme nous l'avons vu en introduction, il est des cas où les transformations subies par les sceaux à la mort de leurs titulaires les propulsent carrément hors de la sphère d'action sigillaire pour les faire entrer, métamorphosés, dans celle du rite et de la spiritualité.

Les sceaux, le « soi » et le sentiment religieux

Le sceau individuel suit de près l'itinéraire biographique de son possesseur, et ce, de bien des façons. Il accompagne physiquement la personne de son titulaire, qui souvent porte son sceau sur lui. Ce contact entre le sigillant et son sceau fait du sceau une extension, faudrait-il dire un double (*doppelgänger*), de son possesseur, de même que la matrice produit des empreintes qui sont des répliques issues du contact, volontairement provoqué par le sigillant, entre sceau-matrice et cire. La matrice sigillaire et son possesseur sont uniques, et donnent lieu à une progéniture, les documents scellés où s'inscrivent les actes et promesses de l'individu sigillant. Il convient de rappeler ici que l'origine de l'usage non royal du sceau dans l'Occident médiéval coïncide avec la grande expansion des chartes de donation en faveur d'institutions religieuses et de leurs saints patrons, chartes octroyées pour le salut de leur âme par maints membres des élites laïques et ecclésiastiques. Dans ce contexte de souci pour l'au-delà, le sceau se produisait comme une présence, commémorative certes, mais aussi réelle du donataire pour qui le sceau attestait une transaction tant terrestre que divine³⁴. Du sceau, les sigillants attendent en quelque sorte l'éternité, celle des chartes scellées portant leurs donations pieuses faites à perpétuité, et celle de leur âme sauvée par ces mêmes donations. Le rôle du sceau dans la mentalité religieuse du Moyen Âge a donc une forte dimension eschatologique.

Même si, à partir du XIII^e s., les sceaux ont pris une place importante dans l'équipement bureaucratique et juridique des autorités tant laïques qu'ecclésiastiques³⁵, ils n'en présentent pas moins une large palette du sentiment religieux. Nombreux sont les individus qui se font graver une matrice portant une invocation pieuse et une scène religieuse au pied de laquelle est agenouillé un orant. L'étude systématique de ces sceaux démontre clairement qu'ils ne sont pas l'apanage du clergé³⁶. Le choix pour thème sigillaire du voile de Véronique est tout à fait révélateur du rapport entre sceau, attitudes spirituelles, et pratiques religieuses. Ce textile reliquaire qui aurait miraculeusement gardé l'empreinte laissée par la face du Christ alors que celui-ci, sur le chemin du Calvaire, s'en servit pour essuyer son visage, était conservé à Saint-Pierre de Rome. Au cours des XIII^e et XIV^e s., la dévotion attachée au voile christologique se développa considérablement. Les pèlerins prirent le chemin de Rome en nombre accru, rapportant de leur voyage le badge à l'image du saint voile. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire des enseignes de pèlerins que cette image, tout d'abord cantonnée dans l'iconographie des manuscrits, se répandit plus largement dans la société médiévale. Le voile de sainte Véronique prend alors place sur les sceaux. Cette promotion de l'image de la Sainte Face, tant sur les enseignes que sur les sceaux, reçut aussi une large

33. C.H. HUNTER BLAIR, *Catalogue of the Seals in the Treasury of the Dean and Chapter of Durham*, 2 vol., Newcastle-upon-Tyne, 1911/21 (ci-après *Seals of Durham*), vol. 2, n° 3123, le contre-sceau de l'évêque Walter (1249-1260) fut réutilisé par son successeur Robert de Stichill (*infra* n. 80, 98) ; n° 3142 p. 461 ; sceau de John Fordham pour la chancellerie de l'évêque en tant que seigneur palatin (*infra* n. 103). La matrice de l'avvers de ce sceau fut regravée pour servir à Walter Skirlaw, *ibid.*, n° 3146 p. 463, ill. 53, et à Thomas Langley, qui réutilisa aussi, après l'avoir fait mettre à jour, le revers de la matrice de Skirlaw, n° 3149 p. 464, ill. 54.

34. Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, « Medieval Identity : A Sign and a Concept », *American Historical Review*, 105, 2000, p. 1489-1533, aux p. 1505-1511.

35. M.T. CLANCHY, *From Memory to Written Record, England 1066-1307*, 2^e éd. Oxford, 1993, p. 44-80, 308-317.

36. Elizabeth A. NEW, « Christological Personal Seals and Christocentric Devotion in Later Medieval England and Wales », *Antiquaries Journal*, 82, 2002, p. 47-68.

impulsion du pape Innocent III, lequel stipula en 1216 qu'une indulgence de dix jours serait accordée à chaque récitation d'une prière adressée au voile de Véronique³⁷. Même si la prière pouvait être dite efficacement en l'absence de toute image, elle était dans la majorité des cas rédigée en compagnie de la représentation du voile³⁸. Il est de ce fait fort possible que les fidèles aient adressé leurs oraisons par l'intermédiaire de leur sceau gravé à l'image du voile christologique³⁹. Le caractère talismanique reconnu au sceau s'attachait d'abord et surtout aux gemmes antiques qui, fort recherchées à partir du XII^e s. pour leurs qualités bénéfiques, étaient de ce fait expressément montées en matrices ou bagues sigillaires afin d'entretenir avec leurs possesseurs un contact étroit et constant⁴⁰. Un glissement s'opère de la pierre gravée à la matrice de sceau, et la vertu de la pierre en vient à résider dans l'image religieuse gravée sur le sceau, laquelle sert alors d'intercesseur à la manière d'une relique ou d'une image pieuse. Du coup, le sceau entretient une relation plutôt serrée avec toutes sortes d'objets de dévotion, en particulier les enseignes de pèlerinages dont le format, la technique, et le répertoire iconographique se rapprochent fortement de ceux des sceaux.

Les pèlerins avaient coutume de rapporter, en souvenir de leur périple, des images de plomb moulées à l'effigie du saint ou du sanctuaire où les avait conduits leur piété. Dans la majorité des cas, ces enseignes, qui attestaient aussi que les pèlerins avaient bien fait le voyage, portaient une inscription identifiant le lieu de pèlerinage, parfois précédé du terme *signum* ou *sigillum*⁴¹. Avant de quitter le sanctuaire, les pèlerins pressaient leurs enseignes sur la châsse, espérant peut-être par ce contact imprégner l'objet du pouvoir attaché au saint. De ces signes, qu'ils portaient attachés à leurs vêtements, les pieux voyageurs attendaient, exceptionnellement, des miracles ou,

37. Sur la dévotion au voile de sainte Véronique et sa représentation, voir Flora LEWIS, « Rewarding Devotion : Indulgences and the Promotion of Images », *Studies in Church History*, 28, 2002, p. 179-194, aux p. 179-181, 187-190. Sur la représentation du voile, voir G. WOLF, « From Mandylion to Veronica : Picturing the "Disembodied" Face and Disseminating the True Image of Christ in the Latin West », dans *The Holy Face and the Paradox of Representation*, éd. H.L. KESSLER et G. WOLF, Bologne, 1998, p. 153-180.

38. En fait, l'obtention d'indulgences passa vite de la prière à la contemplation de la Veronica : cf. LEWIS, « Rewarding Devotio » (*op. cit.* n. 37), p. 180-181, 188.

39. Comme l'a suggéré Elizabeth NEW, « Christological Personal Seals » (*op. cit.* n. 36), p. 59.

40. J. CHERRY, « Medieval and Post-Medieval Seal », dans *7000 Years of Seals*, éd. D. COLLON, Londres, British Museum, 1997, p. 124-142, en particulier p. 133-134 ; — George HENDERSON, « Romance and Politics on some Medieval English Seals », *Art History*, 1, 1978, p. 26-41, à la p. 27. Sur l'usage du sceau en magie, voir récemment Benoît GREVIN et Julien VÉRONÈSE, « Les "caractères" magiques au Moyen Âge (XII-XIV s.) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 162, 2004, p. 305-379, aux p. 327-328, 337-338, 340-341, 348-349, 356-360 : la mention explicite du sceau dans les traités de magie peut expliquer la comparaison que fit Guillaume d'Auvergne entre sceaux royaux et signes magiques dans le but d'invalider ces derniers. Le raisonnement de Guillaume est simple : les marques du sceau royal comme les *characteres* magiques sont des signes de reconnaissance arbitrairement institués. Dépourvus de toute vertu propre, ils n'opèrent que par le contrat qui engage les parties en jeu. Cette position, qui reprend certaines des théories sémiologiques de saint Augustin, ne rend guère compte du large champ sémiotique au sein duquel opéraient le sceau et l'image médiévale, et s'explique en partie par le caractère polémique du traité de Guillaume (*Guillelmi Alverni... Opera Omnia*, Parisiis, apud Andraeam Pralard, MDCLXXIV) ; fac-sim. repr., Francfort-s.-Main, Minerva, 1963, t. I, chap. XXVII, p. 89aD-89bC.

41. Robert FAVREAU, « Les inscriptions sur plomb au Moyen Âge », dans *Inschrift und Material, Inschrift und Buchschrift*, éd. Walter KOCH et Christine STEININGER, Munich, 1999, p. 45-63, aux p. 60-63 ; — Jennifer M. LEE, « Searching for Signs : Pilgrim's Identity and Experience Made Visible in the *Miracula Sancti Thomae Cantuariensis* », dans *Art and Architecture of Late Medieval Pilgrimage in Northern Europe and the British Isles. Texts*, éd. Sarah BLICK et Rita TEKIPPE, Leyde/Boston, 2005, p. 473-491, à la p. 473. Depuis les travaux pionniers d'Arthur FORGÉAIS sur les enseignes de pèlerinage, *Notice sur les plombs historiés trouvés dans la Seine*, Paris, 1858, *Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine. Deuxième série. Enseignes de pèlerinage*, Paris, 1863, *Quatrième série. Images religieuses*, Paris, 1865, l'intérêt des chercheurs pour ces témoins de la dévotion populaire s'est considérablement accru. Voir par ex. : Esther COHEN, « In Haec Signa : Pilgrim-Badge Trade in Southern France », *Journal of Medieval History*, 2, 1976, p. 193-214 ; — Kurt KOESTER, « Insignes de pèlerins et objets de dévotion », dans *Rhin-Meuse. Art et civilisation 800-1400*, Cologne/Bruxelles, 1972, p. 146-160 ; — Michael MITCHNER, *Medieval Pilgrim and Secular Badges*, Londres, 1986 ; — Brian SPENCER, *Pilgrim Souvenirs and Secular Badges*, Salisbury, 1990 ; — Denis BRUNA, *Musée de Cluny. Enseignes de pèlerinage et Enseignes profanes*, Paris, 1996 ; — Jos KOLDEWELJ, « The Wearing of Significant Badges, Religious and Secular : The Social Meaning of a Behavioural Pattern », dans *Showing Status. Representation of Social Positions in the Late Middle Ages*, éd. Wim BLOCKMANS et Antheum JANSSE, Turnhout, 1999, p. 307-328 ; — *Art and Architecture of Late Medieval Pilgrimage. Part V : Pilgrim Souvenirs, Meaning and Function*, p. 385-510.

plus simplement, une forme de protection, semblable à celle que procurerait une amulette. Le pouvoir talismanique de l'enseigne dérivait du lien, dont elle était le signe, qui désormais attachait le pèlerin au saint. L'enseigne perpétuait cette proximité qui avait pris place entre eux, et l'identité du pèlerin incorporait maintenant ce rapport, ritualisé par le pèlerinage, au sacré. Il n'est guère exagéré de dire de l'enseigne de pèlerinage qu'elle constituait un signe de validation. Comme le sceau sur la charte, elle était fixée au pèlerin pour commémorer, attester, et perpétuer son acte de piété, et pour actualiser son affinité avec le saint⁴². Le sort du badge à la mort de son possesseur variait d'un individu à l'autre. Dans certains cas, ces enseignes étaient délibérément mutilées en signe de mort et jetées. Dans d'autres, elles suivaient leurs détenteurs dans la tombe⁴³. Là encore, se dessine une analogie avec le sceau.

Le sceau et la mort

Le sceau avait sa place dans cet itinéraire biographique que chaque individu cherchait à jalonner de signes qui puissent en garantir la valeur. Dans le cadre de la culture médiévale, la valeur d'une vie se mesurait à l'aune de l'au-delà puisqu'il s'agissait d'assurer le salut de l'âme après la mort. Le christianisme ne manquait pas d'outillage rituel pour mettre l'âme sur le chemin du paradis. Parmi ces rites, il convient de ranger les manipulations funéraires du sceau.

Comme nous l'avons vu, le sceau-matrice était fréquemment brisé à la mort de son possesseur. Apparemment, les sceaux détruits n'étaient pas enterrés avec le défunt⁴⁴, pas plus que ne l'était tout autre objet personnel cassé pour symboliser la rupture de la mort. L'absence d'objets brisés dans les tombes médiévales continue de susciter la curiosité des chercheurs. Plusieurs explications ont été avancées. Selon certains historiens, une telle absence représenterait un tabou chrétien face aux rites funéraires païens pour lesquels l'objet brisé symbolisait la mort. Selon d'autres, les sceaux et autres objets rompus étaient ensevelis ailleurs, plongés dans les rivières ou enfouis dans les champs, car des articles si intimement associés à un individu ne devaient pas tomber entre des mains étrangères. Finalement, un objet brisé pouvait desservir l'âme du défunt⁴⁵.

Ce sont donc des objets intacts qui accompagnaient la dépouille mortelle dans sa dernière demeure. Jusque récemment, les dépôts funéraires dans les tombes médiévales étaient considérés comme un indice de paganisme. Le fait, souligné par les trouvailles archéologiques, que ce sont dans la majorité des cas les tombes de dignitaires ecclésiastiques qui renferment le plus grand nombre d'objets oblige à une réinterprétation du phénomène. Évêques et archevêques, abbés, sont inhumés dans leurs vêtements sacerdotaux, rarement entourés de reliques, mais fréquemment accompagnés des insignes de leurs pouvoirs, tels la crosse et l'anneau épiscopal. De même pour les souverains. Les sépultures d'artisans contiennent les outils liés à leur art. Les pèlerins aussi gagnent la tombe revêtus de leur habit et accompagnés de leur bâton. Moines, prêtres, et membres du haut clergé se font ensevelir avec calice et patène. Une symbolique mortuaire s'attachait particulièrement au calice, en qui les esprits religieux voyaient le tombeau du Christ, contenant comme lui le sang

42. Rappelons que parmi les pèlerins poussés par leur propre piété comptaient ceux qui étaient envoyés par les tribunaux tant laïques qu'ecclésiastiques pour expier une faute ou un crime. Ces derniers devaient rapporter une preuve décisive de leur voyage d'expiation et, pour un temps, le signe acquis sur place authentifiait leur pèlerinage. Mais il devint si difficile de contrôler le commerce d'insignes qu'il fallut vite fournir un certificat écrit dressé au lieu même du pèlerinage : cf. COHEN, « *In Haec Signa* » (*op. cit.* n. 41), p. 193-194 ; — KOESTER, « Insignes de pèlerins et objets de dévotion » (*op. cit.* n. 41), p. 147.

43. SPENCER, *Pilgrim Souvenirs* (*op. cit.* n. 41), p. 10 ; — Christopher DANIELL, *Death and Burial in Medieval England, 1066-1550*, Londres, 1997, p. 151.

44. Voir toutefois le cas de Guillaume de Touchy, évêque d'Auxerre († 1182), dont le sceau fut brisé à coup de hache et enterré avec lui ; cf. CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 89 ; tous les autres exemples de matrices brisées signalées par Cherry ont été découverts dans des sites archéologiques qui prouvent bien qu'ils furent jetés après leur destruction, tandis que les matrices enterrées avec leur possesseur semblent bien, dans l'ensemble, être restées intactes.

45. Sur cette historiographie, voir DANIELL, *Death and Burial in Medieval England* (*op. cit.* n. 43), p. 152.

(et le corps car « le sang circule dans le corps ») du Christ⁴⁶. La présence de croix mortuaires est fréquente dans les tombes : certaines étaient en cire, « reposant sur la poitrine du défunt en signe de ce qu'il était mort brûlant de charité pour Dieu et son prochain »⁴⁷. Régulièrement déposées dans les tombes, les inscriptions avaient probablement pour but d'en identifier l'occupant. Et, ici et là, matrices ou empreintes de sceaux reposent avec le mort⁴⁸.

Les dépôts sigillaires sont documentés de façon sporadique et soulèvent bien des questions. Au XII^e s., une série de souverains français se firent enterrer avec leurs sceaux-matrices. Lorsque la tombe du roi Louis VII († 1180) fut ouverte au XVI^e s., on y trouva les matrices en argent de ses sceaux⁴⁹. De même, la matrice en argent du sceau de sa seconde femme, Constance d'Arles († 1160), fut découverte dans la tombe de cette dernière⁵⁰. Finalement, la belle-fille de Louis VII, Isabelle de Hainaut († 1190), se fit également enterrer avec sa matrice en argent : celle-ci fut mise au jour par Viollet-Le-Duc en 1858 alors qu'il entreprenait les fouilles du chœur de Notre-Dame de Paris⁵¹.

Il était bien plus fréquent, pour ceux qui désiraient être ensevelis avec leur sceau, d'utiliser pour ce faire une empreinte ou une copie de la matrice elle-même⁵². Ainsi, la dépouille funéraire d'Ulger, évêque d'Angers (1125-1148), portait autour du cou, suspendue par un cordon de soie, une empreinte en plomb tirée de la matrice épiscopale. Le sceau ne constituait qu'une partie du matériel funéraire qui accompagna Ulger dans sa dernière demeure. Celui-ci, mitré et crossé, était en effet revêtu de superbes étoffes. À sa droite avaient été placés un calice et une patène d'étain, à sa gauche une petite boîte⁵³. Les copies ou empreintes de matrices funéraires révèlent sans doute la crainte qu'entretenaient les contemporains à l'idée de confier un objet qui aurait pu authentifier des actes s'il avait été dérobé. Rappelons-le, les violations de sépulture n'étaient pas alors chose rare.

46. *Ibid.*, p. 170-171. Il semble que le calice et la patène aient, dans certains cas, contenu l'Eucharistie, c'est-à-dire le pain et le vin consacrés ; cf. Elzbieta DABROWSKA, « Passeport pour l'au-delà. Essai sur la mentalité médiévale », *Le Moyen Âge*, 111, 2005, p. 313-337, aux p. 317-320.

47. DANIELL, *Death and Burial in Medieval England* (*op. cit.* n. 43), p. 166.

48. Sur les dépôts funéraires en général, voir Ch. URSEAU, « La tombe de l'évêque Ulger à la cathédrale d'Angers », *Monuments et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 28, 1925/26, p. 45-68 ; — Alain ERLANDE-BRANDENBURG, *Le roi est mort*, Paris, 1975 ; — DANIELL, *Death and Burial in Medieval England* (*op. cit.* n. 43), p. 151-152, 166-174 ; — Paul BINSKI, *Medieval Death. Ritual and Representation*, Ithaca, 1996, p. 96-97 ; — FAVREAU, « Les inscriptions sur plomb » (*op. cit.* n. 42), p. 46-60 ; — DABROWSKA, « Passeport pour l'au-delà » (*op. cit.* n. 46), p. 313-337.

49. ERLANDE-BRANDENBURG, *Le roi est mort* (*op. cit.* n. 48), p. 42.

50. *Ibid.* : la tombe de Constance fut ouverte en 1793, et la matrice fut déposée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale où elle est encore conservée de nos jours.

51. *Ibid.* : cette matrice est conservée à Londres, au British Museum. Ni le sceau de Constance ni celui d'Isabelle ne nous sont parvenus sous forme d'empreintes. La matrice d'Isabelle semble n'avoir jamais servi, tandis que celle de Constance porte des traces d'usure qui suggèrent qu'elle a été portée. En l'absence, à ce jour, de tout document scellé de ces matrices, il est possible de considérer que celles-ci furent gravées dans le but express de servir d'objets funéraires.

52. Bresslau ne précise pas le statut de la matrice de l'archevêque Eudes de Magdebourg (1328-1361), trouvée dans sa tombe, *Handbuch der Urkundenlehre*, vol. 2, p. 555. CHERRY, « The Breaking of Seals » (*op. cit.* n. 5), p. 90 et fig. 19-11, inclut parmi les matrices copiées à des fins funéraires, celle de l'évêque de Chester, Pierre († 1085). Mais à y regarder de plus près, il semble bien que cette belle matrice de plomb, découverte à Chester mais ni dans l'église ni dans la tombe épiscopale, ait été en fait partiellement mutilée à la mort de son détenteur, puis jetée. Matrice ou empreinte de sceau furent aussi découvertes dans les sépultures des évêques de Rennes (Alain, 1141-1157, et Étienne de Fougères, 1168-1178) et de Saint-Bertrand de Comminges : L. PALUSTRE, « L'ancienne cathédrale de Rennes, son état au milieu du XVIII^e siècle », *Bulletin monumental*, 49, 1883, p. 615-617 ; — P. LAVÉDAN et R. REY, *Luchon, Saint-Bertrand de Comminges et sa région*, Paris/Toulouse, 1931, p. 136-137, 207-209.

53. Le cercueil de pierre qui contenait le corps d'Ulger fut ouvert pour la première fois en 1487, par le chapitre cathédral désireux de savoir si le coffre contenait quelques manuscrits des actes datant de l'épiscopat de cet évêque. Ce n'est qu'au XX^e s. que le contenu de la tombe fut déposé au musée d'Angers et put faire l'objet d'un catalogue détaillé : URSEAU, « La tombe de l'évêque Ulger » (*op. cit.* n. 48), p. 57 (description de l'empreinte de plomb, laquelle est maintenant conservée au Trésor de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers), et p. 58 fig. 7 (ill. du sceau). Les évêques d'Angers scellent depuis le dernier quart du XI^e s., Olivier GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e s.*, 2 vol., Paris, 1972, vol. 2, p. 12.

Les sceaux ensevelis considérés jusque-ici appartiennent à la personne du défunt dont ils portent le nom et les titres et, de ce fait, participent du système de reconnaissance par lequel les hommes et femmes du Moyen Âge prenaient soin d'identifier leurs sépultures. Dans ce contexte, les sceaux s'apparentent aux autres objets funéraires, croix « d'absolution », plaques de plomb, bagues, calices et patènes qui tous, mêlant le sacré et le profane, gravés de titres et d'épithètes, font de la tombe une bombe eschatologique à retardement, prête à exploser au jour du Jugement dernier, lorsque la dépouille mortelle, ressuscitée dans sa gloire première, se présentera sous ses meilleurs atours⁵⁴.

Toutefois, les sceaux trouvés dans les tombes n'appartiennent pas toujours au personnage enterré. Ainsi, un pèlerin anglais se fit enterrer avec une empreinte en cire de l'hôpital du Saint-Esprit à Rome⁵⁵.

De même, un certain nombre de bulles pontificales sont ensevelies avec le défunt. Ces bulles étaient généralement soit posées sur l'épaule gauche du mort, soit cousues au niveau de la poitrine, ou encore déposées dans sa main droite. Plus rarement, elles étaient placées à côté de la tête du défunt ou suspendues à sa ceinture. La présence de ces objets paraît répondre à plusieurs objectifs. Dans le cas de dignitaires ecclésiastiques — et ils sont de loin majoritaires —, il pourrait s'agir de bulles de provision. Dans d'autres, ce sont peut-être des bulles d'indulgence⁵⁶. Dans d'autres encore, les bulles auraient servi d'amulettes et fait l'objet d'actes de piété, avant la mort du défunt⁵⁷.

Un recueil de sermons du XIV^e s. décrit en ces termes l'ouverture d'une tombe : « Le défunt reposait calmement comme s'il n'était qu'endormi ; il tenait entre ses mains une charte scellée d'un sceau d'or, dont le texte portait, en lettres d'or : "Sachent tous présents et futurs que l'aumône que j'ai faite à l'évêque Eudes pour être distribuée aux pauvres, cette aumône m'a été repayée au centuple, de mon vivant, sous forme de rémission de mes péchés, et à l'avenir, par le don de la vie éternelle, comme l'avait promis l'évêque" »⁵⁸. Cette découverte est fort commode pour l'évêque Eudes qui devait de l'argent à la veuve du défunt. Néanmoins, le texte du sermon confirme la présence de sceaux et de documents scellés dans les tombes, déposés en ce lieu pour attester des mérites du mort. Là encore, sceaux et bulles participent du désir d'assurer le salut des trépassés et méritent, tout comme les autres dépôts funéraires, le titre de « passeports pour l'au-delà »⁵⁹.

Dans le cadre de la mort, les sceaux parlent bien d'une identité qui, ayant pour objectif final le salut éternel, passe autant par l'affirmation du rang social que par l'expression d'actes de dévotion. Ce témoignage de piété, le sceau pouvait aussi l'assurer en devenant lui-même objet, et non seulement symbole, de générosité⁶⁰. En 1369, les religieuses de la léproserie de La Saussaye-lès-Villejuif (Val-de-Marne) reçurent le sceau secret du roi de France, brisé en deux morceaux, après avoir soumis à la Chambre des Comptes les titres leur concédant le privilège de recevoir les matrices brisées des sceaux d'or et d'argent royaux. En 1380, à la mort du roi Charles V, elles reçurent toutes les matrices de ce roi, dûment détruites⁶¹. C'est le roi Philippe Auguste (1180-1223)

54. FAVREAU, « Les inscriptions sur plomb » (*op. cit.* n. 41), p. 51-54 ; — BINSKI, *Medieval Death* (*op. cit.* n. 48), p. 96-97.

55. DANIELL, *Death and Burial in Medieval England* (*op. cit.* n. 43), p. 167.

56. Elzbieta DABROWSKA, « Un rite funéraire peu connu : le dépôt de bulles pontificales dans les tombes ecclésiastiques (XIV^e-XV^e s.) », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1993, p. 209-223, aux p. 213-214, 219-220 ; — EAD., « Passeport pour l'au-delà » (*op. cit.* n. 46), p. 334-336, où l'A. prend en compte de nouvelles découvertes archéologiques.

57. Per Kristian MADSEN, « Papal Seals — An Object of Pious Use in the Middle Ages », *Marsk og geest*, 7, 1994, p. 15-25.

58. Siegfried WENZEL, *Fasciculus Morum : A Fourteenth-Century Preacher's Handbook*, Londres, 1989, p. 555 ; cité par DANIELL, *Death in the Middle Ages* (*op. cit.* n. 43), p. 169.

59. DABROWSKA, « Passeport pour l'au-delà » (*op. cit.* n. 46), p. 314.

60. Cf. *supra* n. 11.

61. Robert FAWTIER, « Ce qu'il advenait des sceaux de la couronne à la mort du roi de France », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1938, p. 522-530, aux p. 523-524.

qui, en 1208, avait fait aux religieuses et à Dieu l'aumône de ses sceaux. Le don n'est pas sans surprendre puisque le roi accordait explicitement « les sceaux d'or qui lui sont transmis avec les lettres et toute la cire ayant servi à sceller les lettres qui lui sont adressées »⁶². S'agissait-il de priver les documents reçus par Philippe de leurs signes de validation ? Comme le prouve l'état actuel des archives royales, il n'en fut rien. Pourtant, les successeurs de Philippe Auguste tour à tour renouvelèrent la donation, en des termes qui finissent par révéler que le terme *sigilla* employé dans le diplôme de Philippe Auguste en était venu à désigner les matrices de sceau. Ainsi, brisés à la mort du roi, les sceaux étaient offerts à Dieu ; ils entraient à son service, indiquant par là-même qu'ils faisaient relai, poursuivant les actions bienfaites du défunt⁶³.

Les sceaux épiscopaux de Durham : formes et transformations

Telle était aussi la situation à Durham. Dès la fin du XI^e s., les évêques de Durham font explicitement et systématiquement l'aumône de leurs sceaux brisés à saint Cuthbert⁶⁴.

Cuthbert était en effet le grand homme de Durham⁶⁵. Sa renommée s'étendait en bien des recoins de l'Europe médiévale et, jusqu'au martyr de Thomas Becket en 1170, il fut probablement le saint le plus populaire de l'Angleterre. Sa réputation d'homme pieux, de faiseur de miracles, se développa de son vivant, alors qu'il remplissait sur l'île northumbrienne de Lindisfarne les fonctions d'évêque et de prieur, tout en menant une vie d'ermite sur l'île voisine de Farne. Après sa mort, survenue en 687, Cuthbert devint immédiatement une grande figure hagiographique, son culte rayonnant vite grâce à la circulation de *Vitae* composées une dizaine d'années après sa mort. Bien que Cuthbert lui-même ait été fort épris de simplicité, son culte porta dès l'origine les marques d'une splendeur extravagante. La dépouille mortelle du saint, enveloppée de tissus et de vêtement luxueux et ornée d'une croix pectorale en or sertie de grenats, fut inhumée dans un sarcophage de bois luxueusement sculpté. Onze ans plus tard, le sarcophage fut ouvert pour en retirer les ossements afin de les placer dans une châsse. Le corps du saint fut découvert miraculeusement intact. C'est durant cette période de onze ans, entre la mort de Cuthbert et sa première exhumation, que ce magnifique manuscrit enluminé qu'est l'Évangélaire de Lindisfarne fut exécuté en son honneur.

Les raids vikings obligèrent la communauté monastique de Cuthbert à s'exiler de Lindisfarne. Après quelques villégiatures temporaires, les moines s'installèrent, en 995, à Durham. C'est donc cette année-là que le siège de l'évêché, jadis situé à Lindisfarne et régi par la communauté de saint Cuthbert, vint s'établir durablement à Durham. En 1083, l'évêque Guillaume de Calais remplaça cette communauté par un chapitre-prieuré composé des moines bénédictins qu'il fit venir de Jarrow et de Wearmouth.

Les reliques de Cuthbert avaient naturellement suivi les moines dans leurs déplacements. Une fois installées à Durham, leur culte cristallisa toute une série d'activités qui donnèrent à Durham et à sa région une culture bien particulière. C'est à Cuthbert que l'art médiéval doit l'Évangélaire de Lindisfarne ; c'est aussi en l'honneur du saint que fut érigée l'imposante cathédrale de Durham. La présence du saint dominait la vie de l'évêché, inspirant piété, générosité, œuvres artistiques et littéraires, et un mouvement continu de pèlerins.

62. *Ibid.*, p. 524-525.

63. À la mort du roi Charles VI (1422), son successeur, le jeune Henri VI, roi de France et d'Angleterre, refusa d'honorer la coutume française déclarant qu'outre-Manche les sceaux étaient bien détruits à la mort du souverain mais ne faisaient pas l'objet d'une aumône. À partir de cette époque les religieuses reçurent une rente en remplacement des sceaux, et c'est le chauffe-cire qui semble dorénavant recevoir les matrices brisées de sceaux royaux : cf. FAWTHER, « Ce qu'il advenait des sceaux » (*op. cit.* n. 61), p. 527-529.

64. Voir *supra* n. 1.

65. Les études consacrées à saint Cuthbert et à son culte ne manquent pas. Voir dernièrement, Dominic MARNER, *St Cuthbert, His Life and Cult in Medieval Durham*, Toronto, 2000. Le rapide historique de la vie et du culte de saint Cuthbert ici donné est tiré du travail de D. Marner.

La cathédrale, dont la première pierre fut posée en 1093, put recevoir dès 1104 le corps de saint Cuthbert. Celui-ci, à nouveau exhumé pour être placé dans une nouvelle châsse, fut une fois de plus trouvé intact. À la suite de cette *translatio*, le saint reposa en toute splendeur dans la partie est de la cathédrale où il demeura jusqu'à la Réforme. Tout au long du Moyen Âge, son tombeau reliquaire resplendit des gemmes, bijoux, images, laissés par les pèlerins désireux d'exprimer leur hommage et leur reconnaissance.

Les évêques de Durham ne relâchèrent jamais leurs efforts pour assurer la vigueur et la popularité du culte, et pour souligner leurs propres affinités avec Cuthbert. Supérieurs du chapitre bénédictin chargé de la vénération du saint, les prélats prirent leur tâche au sérieux, comprenant ce que devait leur propre influence à la célébrité du saint. Pourtant, les évêques de Durham étaient de par leur statut même des personnages importants car, à leur fonction épiscopale, s'ajoutait celle de comte palatin. À ce titre, ils exerçaient des pouvoirs régaliens considérables sur le comté de Durham, jouissant pratiquement du monopole de la justice, ce qui leur donnait vis-à-vis de la couronne toute latitude pour protéger leur indépendance en matière fiscale et administrative⁶⁶. Du fait de ce double office, comtal et épiscopal, les sceaux épiscopaux de Durham sont, comme nous le verrons, multiples.

Les évêques signalèrent leur dévotion à saint Cuthbert de multiples façons. De leur vivant, ils embellirent la cathédrale d'œuvres d'art et fondèrent d'élégantes chapelles. Ils firent construire pour les pèlerins un hôpital et des voies d'accès destinées à faciliter leur voyage. À un niveau tant officiel que personnel, leurs sceaux et leurs rites funéraires expriment de façon croissante le désir qu'eurent les prélats de rendre manifeste et explicite leur étroite association avec le saint.

Le sceau le plus ancien attesté à Durham remonte probablement à l'époque anglo-saxonne et daterait des années 990-1035. Il s'agit du sceau de la communauté monastique qui constituait le chapitre cathédral de Durham. Ce sceau représente une simple croix pectorale entourée de la légende : *sigillum cudberhti praesulis s(an)cti*⁶⁷. Cette croix n'est pas sans rappeler celle avec laquelle fut inhumé saint Cuthbert, même s'il reste difficile d'établir avec certitude dans quelle mesure la croix était connue aux alentours de l'an mil⁶⁸. Le sceau est donc bien à la titulature du saint dont il semble, en outre, porter le bijou reliquaire. Il semble que cette matrice ait servi tout au long du Moyen Âge ; une copie tardive en fut faite, laquelle est encore conservée à Durham⁶⁹.

L'usage d'un sceau épiscopal commence avec Guillaume de Calais (1081-1096)⁷⁰, à qui Durham doit la création du prieuré-chapitre bénédictin et la mise en chantier de la cathédrale destinée à abriter le tombeau-reliquaire de saint Cuthbert. C'est toutefois avec le successeur de Guillaume, l'évêque Raoul Flambard (1099-1128), que s'ouvre la série des sceaux épiscopaux encore conservés

66. G.T. LAPSLEY, *The County Palatine of Durham : A Study of Constitutional History*, Londres, 1900.

67. GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals* (op. cit. n. 9), vol. 1, n° 2511-2512 p. 416 ; — T.A. HESLOP, « English Seals from the Mid Tenth Century to 1100 », *Journal of the British Archaeological Association*, 133, 1980, p. 1-16, aux p. 7-9 où le sceau, daté des années 990-1035, est illustré à la planche IV, cf. HUNTER BLAIR, *Seals of Durham* (op. cit. n. 33), vol. 2, n° 3427 p. 550-551.

68. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (op. cit. n. 33), vol. 2, p. 551, décrit cet objet comme étant une croix-reliquaire, copiée sur celle trouvée sur saint Cuthbert lors d'une exhumation de son corps. D'après G.W. KITCHIN, « The Contents of St Cuthbert Shrine », dans *The Victoria History of the Counties of England. Durham*, éd. William PAGE, 3 vol., Londres, 1905/28, vol. 1, p. 241-258, la croix pectorale ne fut pas découverte avant 1827, car elle avait été posée à même le corps du saint et profondément enfouie dans les linceuls qui l'enveloppaient. Ces linceuls n'auraient jamais été changés depuis l'enterrement de 687 car ils adhéraient trop fortement à la chair du défunt. L'historien Simon, moine à Durham au début du XII^e s. († 1129) et auteur de l'*Historia ecclesiae Dunelmensis* décrit la *translatio* de 1104, durant laquelle le corps de Cuthbert fut déposé dans une nouvelle châsse et installé dans la cathédrale de Durham. Simon, cependant, ne mentionne pas l'existence de la croix parmi les objets déposés dans la tombe. Le chroniqueur Reginald de Durham († 1173) donne lui aussi, dans la seconde moitié du XII^e s., un acompte minutieux de la *translatio* de 1104 sans mentionner la présence de la croix.

69. GRAY BIRCH suggère que la copie fut gravée au XIV^e s., *Catalogue of Seals* (op. cit. n. 9), vol. 1, n. 2514 p. 417 mais HUNTER BLAIR préfère ne pas s'avancer, *Durham Seals* (op. cit. n. 33) vol. 2, p. 551.

70. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (op. cit. n. 33), vol. 2, p. 440.

de nos jours⁷¹. Tout au long du XII^e s., ces sceaux portent dans le champ l'image d'un évêque en habit sacerdotal : la légende donne les nom et titre de l'évêque⁷². Il faut attendre le début du XIII^e s. pour voir apparaître la figure de saint Cuthbert au contre-sceau de l'évêque Richard Marsh (ou Marrays, 1217-1226)⁷³. Ce contre-sceau était à l'origine le sceau dont Richard se servait en tant qu'archidiacre de Northumberland. Il représente un Christ nimbé, assis sur une demi-mandorle, bénissant saint Cuthbert revêtu de vêtements épiscopaux, et le roi saint Oswald⁷⁴ ; sous la mandorle, un évêque de profil est agenouillé en prières. La légende — un hexamètre léonin — résonne de façon bien invocatoire : *+hoc : onus : ut : sit honos tibi : largior : hos : q : patronos* (pour qu'elle te fasse honneur je t'offre cette charge et ces protecteurs)⁷⁵. Ainsi, Cuthbert fait son entrée dans l'iconographie des sceaux épiscopaux un peu par la petite porte, et son image sigillaire se diffuse plutôt lentement⁷⁶. Il faut attendre la seconde moitié du XIII^e s. pour voir Cuthbert apparaître au champ du grand sceau, et ce d'abord de façon bien modeste, sous la forme d'une tête mitrée, laquelle, en balancier avec le chef couronné de saint Oswald, flanque maintenant la figure de l'évêque⁷⁷. Puis, sur le sceau de Robert de Sainte-Ile (1274-1283), les saints se tiennent debout dans des niches à pinacles érigées de part et d'autre de l'évêque⁷⁸. Les contre-sceaux des grands sceaux qui virent apparaître la figure de Cuthbert manifestent une forte dévotion au saint : celui-ci, revêtu de l'habit épiscopal, en occupe le champ tandis qu'un évêque agenouillé l'implore de ses prières. Les légendes, en hexamètres léonins, s'adressent directement à Cuthbert : *+Presul : Cuthberte : Regnem : Super : Ethera : Per : Te* (Évêque Cuthbert, fais que je règne aux cieux, par toi)⁷⁹ ; *+Sit : Michi : Cuthberte : Roberto : Gloria : Per : Te* (Cuthbert, que la gloire me vienne à moi, Robert, par toi)⁸⁰ ; *+Signum : Cuthberti : Signat : Secreta : Roberti* (Le signe de Cuthbert signe

71. Pour une analyse générale des sceaux épiscopaux, voir C. HUNTER BLAIR, « Medieval Seals... » (*op. cit.* n. 2), p. 4-12, pl. I-II, et ID., « A Note upon Mediaeval Seals with Special Reference to those in Durham Treasury », *Archaeologia Aeliana*, 3^e s., 17, 1920, p. 240-313, aux p. 267-271.

72. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, p. 441-444 et pl. 48 ; — *English Episcopal Acta*, 24 : *Durham 1153-1195*, 25 : *Durham 1196-1237*, éd. M.G. SNAPE, Oxford, 2002, vol. 24, p. lxxvii-lxxi. La légende comporte la formule *dei gratia* et est parfois au nominatif.

73. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3118, p. 445-446 et pl. 48 ; — *English Episcopal Acta*, 24, p. lxxix-lxxx.

74. Le roi Oswald (605-642) unifia le royaume de Northumbrie et contribua à sa christianisation. Il mourut dans la bataille qui l'opposa aux forces du roi de Mercie, Penda. Ce dernier fit mutiler le corps d'Oswald. La tête du vaincu, vite érigé en saint-martyr, fut emportée, comme relique, à Lindisfarne. Lorsque les moines s'enfuirent en 875 pour éviter l'attaque des Vikings, ils placèrent la tête d'Oswald dans le coffre de saint Cuthbert, où elle réside encore de nos jours ; cf. KITCHIN, « The Contents of St Cuthbert Shrine » (*op. cit.* n. 68), p. 253 ; — MARNER, *St Cuthbert* (*op. cit.* n. 65), p. 17-18.

75. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3270, p. 509 ; — *English Episcopal Acta*, 24, p. lxxix. Il est intéressant que ce sceau, en usage depuis 1212, porte une figure épiscopale en prières puisqu'il avait été originellement gravé pour un archidiacre. Peut-être fut-il légèrement altéré lors de l'accession de Richard à l'épiscopat.

76. Saint Cuthbert ne figure pas sur les sceaux des successeurs immédiats de Richard Marsh. Sceaux de Richard Poore (1228-1237) : HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3120 p. 446-447, pl. 49 ; — *English Episcopal Acta*, 24, p. lxxi-lxxii ; sceaux de Nicolas Farnham (1241-1249) : HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3121, p. 447-448, pl. 49 ; — *English Episcopal Acta*, 29 : *Durham 1241-1283*, éd. Philippa M. HOSKIN, Oxford, 2005, p. lxxiv. Le contre-sceau de Richard Poore, comme celui de Nicolas Farnham, est de type marial. Sur le contre-sceau de Richard, toutefois, la Vierge partage le champ avec une figure épiscopale représentée de face, les bras levés en bénédiction, qui pourrait figurer Cuthbert ; la légende, en vers léonins, se lit : « +Nate : Regas : Illum : Cuius : Consigno : Sigillum » (Fils Incarné, guide celui dont j'authentifie le sceau). Tandis qu'au contre-sceau de Nicolas, la Vierge à l'Enfant surplombe un évêque de profil en attitude de prières ; la légende est aussi en vers léonins : « +Fato Concilia : Nicholaum : Virgo : Maria » (Marie, réconcilie Nicolas à son sort). La cathédrale de Durham était au vocable de saint Cuthbert et de la Vierge.

77. Cet arrangement apparaît sur le grand sceau de Walter Kirkham (1249-1260) ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3122 p. 448, et est retenu par son successeur Robert Stichill (1261-1274) ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals*, vol. 2, n° 3123 p. 449 ; — *English Episcopal Acta*, 29, pp. lxxiv-lxxv.

78. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3124 p. 449 ; — *English Episcopal Acta*, 29, p. lxxv.

79. Contre-sceau de l'évêque Walter Kirkham ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3122 p. 448 ; — *supra* n. 77.

80. Contre-sceau de l'évêque Robert de Stichill, HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3123 p. 449 ; — ID., « Medieval Seals of the Bishops of Durham » (*op. cit.* n. 2), p. 13, pl. III, 5 ; — *supra* n. 77. Robert réutilisa la matrice du contre-sceau de son prédécesseur Walter Kirkham, après en avoir mis à jour la légende (*supra* n. 33 ; — *infra*

les secrets de Robert)⁸¹. À partir de cette époque, saint Cuthbert tend à se maintenir sur le grand sceau et, ou, au contre-sceau. Avec le grand sceau de Thomas Hatfield (1354-1381), un nouvel arrangement iconographique prend place. Ce n'est plus la figure de l'évêque qui remplit le champ, mais celle des saints patrons, Cuthbert et Oswald, tandis que l'évêque, parfois emblématisé par son écu aux armes, apparaît dans la partie inférieure du sceau⁸². Sur le grand sceau de John Fordham († 1388), pour la première fois, les trois saints patrons de Durham, Marie, Oswald, et Cuthbert, occupent ensemble le champ du grand sceau⁸³. Ainsi, il fallut plus d'un siècle pour que les saints, notamment Cuthbert mais aussi Oswald et la Vierge, qui dominaient le champ du contre-sceau depuis les années 1220, finissent par recevoir la place d'honneur sur le grand sceau. C'est aussi du milieu du XIV^e s. que date la multiplication des sceaux épiscopaux. Jusque-là, les évêques s'étaient contentés de leur grand sceau accompagné du contre-sceau. Richard de Bury (1333-1345) introduisit deux nouveaux types de sceaux, le sceau aux causes (*ad causas*)⁸⁴, et le sceau de chancellerie⁸⁵. Avec le premier, sur lequel saint Cuthbert figure en bonne place, l'évêque scellait les mandats officiels relatifs à des cas particuliers. Avec le second, il agissait en tant que comte palatin et disposait d'une chancellerie indépendante, laquelle expédiait lettres et mandements sous le sceau comtal. Ce sont moins ces innovations que son second grand sceau qui fait de Richard de Bury un profond innovateur en matière d'art sigillaire⁸⁶. Ce sceau, utilisé à partir de 1335, est d'une beauté spectaculaire, exécuté en un style qui influença l'art anglais pendant plus de cent cinquante ans. En effet, ni la délicatesse de l'apparat architectural qui entoure l'élégante figure épiscopale, ni l'effet de perspective donné par les galeries ajourées et leurs occupants n'ont de précédent en Angleterre. Richard était un homme de goût, de lettres, et un bibliophile renommé. Ses fonctions diplomatiques le menèrent souvent sur le continent, notamment à la cour pontificale d'Avignon. Il est fort possible que le sceau ait été un cadeau, l'œuvre d'un artiste de talent, reçu au cours d'une mission⁸⁷.

Si Richard de Bury fut le premier à adopter un sceau de chancellerie, c'est son successeur, Thomas Hatfield qui introduisit le type classique du grand sceau de chancellerie à Durham. Celui-ci était biface. À l'avant, la personne de l'évêque siège en majesté ; au revers, le statut nobiliaire de l'évêque de Durham est indiqué par la représentation d'un équestre aux armes⁸⁸. Saint Cuthbert n'apparaît pas sur les sceaux de chancellerie⁸⁹.

n. 98). Pourtant, l'inventaire après-décès de l'évêque Walter mentionne bien que, à sa mort, ses sceaux furent détruits et offerts à saint Cuthbert. « Capella Walteri episcopi... Post ejus obitum sigilla ejus fuerant fracta et sancto Cuthberto oblata », dans *Wills and Inventories* (*op. cit.* n. 1), p. 11.

81. Contre-sceau de l'évêque Robert de Sainte-Ile (1274-1283) ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3124 p. 449 ; — ID., « Medieval Seals of the Bishops of Durham » (*op. cit.* n. 2), p. 13, pl. III, 6 ; — voir n. 74.

82. Sceau de Thomas Hatfield ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3136 p. 458 ; dans le champ, deux niches à pinacles. Celle de gauche contient la figure de saint Cuthbert, tenant contre sa poitrine la tête de saint Oswald. Celle de droite, la figure de Thomas de Cantorbéry (saint patron de Hatfield). Sur les grands sceaux des successeurs de Thomas Hatfield, voir HUNTER BLAIR, « Medieval Seals » (*op. cit.* n. 2), p. 8-9, et ID., *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3140, 3144, 3157, 3159, 3163, 3165, 3168, 3169.

83. *Ibid.*, n° 3140, p. 460-461. En 1380, un grand autel, nouvellement édifié dans la cathédrale de Durham, fut dédié solennellement à Marie, saint Oswald, et saint Cuthbert.

84. HUNTER BLAIR, « Medieval Seals » (*op. cit.* n. 2), p. 13-14, et ID., *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3135 p. 457, pl. 51.

85. ID., « Medieval Seals » (*op. cit.* n. 2), p. 16-20, et ID., *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3134 p. 457, pl. 53.

86. *Ibid.*, n° 3133 p. 456, avec une analyse stylistique vieillie. Voir les travaux révélateurs de T.A. HESLOP, « The Episcopal Seals of Richard Bury », dans *Medieval Art and Architecture at Durham Cathedral*, éd. N. COLDSTREAM et P. DRAPER, Londres, 1980, p. 154-162, et « Seals in the Mid-Fourteenth Century », dans *Art of Chivalry*, éd. Jonathan ALEXANDER et Paul BINSKI, Londres, 1987, p. 493-497, n° 675 p. 496.

87. Telle est l'hypothèse fort convaincante avancée par T.A. Heslop dans son article « The Episcopal Seals of Durham ».

88. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3138 p. 459-460, pl. 53.

89. Il faut attendre le XVI^e s., et le sceau de chancellerie de Richard Fox (1494-1501) pour voir saint Cuthbert figurer à l'avant du sceau. Il n'aurait à droite l'effigie de l'évêque en majesté ; cf. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (*op. cit.* n. 33), vol. 2, n° 3164 p. 471, pl. 55.

Finalement, c'est encore Thomas Hatfield qui, le premier, utilisa un sceau du secret distinct de son contre-sceau pour sceller sa correspondance privée⁹⁰. Là encore ces sceaux, de type armorial, ne portèrent pas la figure de saint Cuthbert⁹¹.

Que conclure de la dimension culturelle des sceaux épiscopaux de Durham ? Peut-on voir dans l'évolution de leur iconographie la mise en place d'un programme idéologique propre à l'évêché, l'expression d'un sentiment religieux qui relèverait d'une culture hagiographique particulière ? Une rapide comparaison avec les sceaux épiscopaux de l'Europe médiévale montre à quel point la situation à Durham est assez classique puisqu'un peu partout au XIII^e s. apparaissent au contre-sceau des personnages hagiographiques, notamment les saints patrons locaux, lesquels, dans le courant du XIV^e s., ont tendance à passer sur le grand sceau épiscopal. Là, ils supplantent la figure de l'évêque qui s'agenouille à leurs pieds en humble attitude de prières⁹². Même pour ce qui est des suppliques faites à saint Cuthbert par l'intermédiaire des sceaux, Durham ne se distingue guère des autres évêchés anglais⁹³. En revanche, la manière de placer au contre-sceau une légende versifiée en forme de prière adressée au saint patron local paraît bien propre à l'Angleterre et ne se rencontre guère en France par exemple où, si l'on excepte les citations bibliques qui accompagnent la représentation sigillaire de Marie (par exemple *Ave Maria Gracia Plena*) ou les prières adressées à Dieu (*Salvum Me Fac Deus Meus*), les sceaux épiscopaux, même de type hagiographique, portent rarement un texte rimé en forme d'oraison. Donc, il faut bien se rendre à l'évidence, les sceaux épiscopaux de Durham suivent en général une évolution de type classique, telle qu'elle se rencontre en Angleterre, tant du point de vue des légendes que des thèmes iconographiques. Ce qui distingue ces sceaux, dans l'état actuel de nos connaissances, c'est le sort qui les attend à la disparition de leur titulaire.

Ces sceaux sont détruits et explicitement offerts à saint Cuthbert. Le fait est soigneusement noté par les chroniqueurs et dans les inventaires après décès des évêques où sont répertoriés leurs ornements liturgiques (*capella*) et autres biens légués à saint Cuthbert⁹⁴. La formule apparaît d'abord en ces termes : *audita morte istius, statim fracta fuerunt istius sigillo sancto Cuthberto oblata* (dès la nouvelle de la mort de l'évêque Guillaume, ses sceaux furent aussitôt brisés et offerts à saint Cuthbert)⁹⁵. Pour les évêques suivants, le ton se calme un peu : *post cujus mortem* (ou *post obitum ejusdem*), *fracta fuerunt sigilla ejusdem et sancto Cuthberto oblata*⁹⁶. Cette tournure se maintient jusqu'au début du XIII^e s., où c'est parfois lors de l'enterrement de l'évêque que ses sceaux sont brisés et offerts : *in die sepulturae ejus fracta fuerunt sigilla ejusdem et sancto Cuthberto oblata*⁹⁷. À partir de la fin du XIII^e s., la mention que les sceaux furent brisés et offerts le jour

90. *Ibid.*, n° 3139 p. 460, pl. 51.

91. HUNTER BLAIR, « Medieval Seals » (*op. cit.* n. 2), p. 14-15.

92. Auguste COULON, « Éléments de sigillographie ecclésiastique française », dans *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, éd. Victor CARRIÈRE, 3 vol., Paris, 1934/40, vol. 2, p. 109-215, à la p. 138 ; — T.A. HESLOP, « Seals of the Mid-Fourteenth Century », dans *Art of Chivalry*, p. 493-497.

93. Voir, par ex., les contre-sceaux des archevêques de Cantorbéry : « + Mors Expressa Foris Tibi Vita Sit Intus Amoris », ou encore « Ricardum : Doceat : Mors : Mea : Ne : Timeat » ; cf. GRAY BIRCH, *Catalogue of Seals* (*op. cit.* n. 9), vol. 1, n° 1196, 1201 ; les contre-sceaux des évêques de Lincoln : « + Te. Ricarde. Rego. Porta. Salutis. Ego », ou encore « Cella : Dei : Veri : Non : Sp(er)ne : P(re)ces : Oliveri », *ibid.*, n° 1718, 1721 ; les contre-sceaux épiscopaux de Londres : « + Eustachium : Pauli : Doceat : Liber : Adjuvet : Ensis », *ibid.*, n° 1907 ; à Norwich : « + Est Thome Signum Virgo Fac Hunc Tibi : Dign(um) », *ibid.*, n° 2022. Et l'on pourrait multiplier les exemples.

94. Entre 1096 et 1381, c'est-à-dire de la mort de Guillaume de Calais à celle de Thomas Hatfield, cinq évêques semblent échapper à tout commentaire concernant la disposition de leurs sceaux. Aucun inventaire ne nous est parvenu des biens de Guillaume de Sainte-Barbe († 1152). Leurs inventaires mentionnent bien les dons faits par Hugues du Puiset († 1195) et Richard Kellawe († 1316), mais mystérieusement passent les sceaux sous silence : *Wills and Inventories* (*op. cit.* n. 1), p. 3-4, 21. Quant à Nicolas Farnham et Robert Graystones, ils résignèrent le siège épiscopal respectivement en 1249 and 1333 ; le fait qu'ils ne soient pas morts en fonction explique peut-être le manque d'intérêt porté à leurs sceaux.

95. *Wills and Inventories* (*op. cit.* n. 1), p. 2 ; il s'agit ici de Guillaume de Saint-Calais, mort en 1096, qui légua également ses livres au saint.

96. *Ibid.*, p. 2, 3, en 1128, 1140.

97. *Ibid.*, p. 5 ; cette formule apparaît dans l'inventaire de Richard Marsh, mort en 1226, mais « in die sepulturae » continue d'alterner régulièrement avec « post obitum ».

des funérailles (*in die sepulturae*), devient de rigueur. Là où les inventaires après décès insistent sur le don *post-mortem* du sceau brisé, l'historien-moine de Durham, Robert de Graystones, fait ressortir le côté officiel de l'affaire, donnant le nom du personnage chargé de la destruction et précisant bien que l'événement prend place en public et en présence de tous ceux qui sont présents au chapitre⁹⁸. L'historien passe sous silence l'offrande des sceaux à Cuthbert. Cette omission souligne à quel point le don des sceaux appartient à la liturgie de la mort, et en particulier aux dernières volontés du défunt.

Le XIV^e siècle apporte un changement dans la façon dont les inventaires après décès décrivent la disposition des sceaux épiscopaux. Pour Louis de Beaumont († 1333), le texte porte : « et le jour de son enterrement ses sceaux furent brisés avec leurs chaînes en argent et offerts à saint Cuthbert, comme il ressort de l'instrument public dressé par Hugh Palmer »⁹⁹. L'acte notarié de Hugh donne une description encore plus détaillée du sort des sceaux de Louis. Enregistré dans le cartulaire du chapitre de Durham sous le titre *Instrumentum super oblacione sigillorum domini Lodowici episcopi ad feretrum s. Cuthberti*, il précise que c'est le chancelier du défunt Louis Beaumont qui apporte les deux sceaux d'argent avec leurs chaînes à la châsse de saint Cuthbert, comme le veut la coutume. Ces sceaux furent brisés en mille morceaux (*per particulas*), le jour de l'enterrement de l'évêque, en présence de plusieurs individus dont le notaire Hugh et le préposé (*feretrarius*) au sanctuaire de Cuthbert¹⁰⁰.

Avec les successeurs de Louis de Beaumont, dans la seconde moitié du XIV^e s., la métamorphose sigillaire atteint son point culminant. Les sceaux de Richard de Bury sont transformés en calice, tandis que ceux de Thomas Hatfield sont refondus à son image. Le fait est soigneusement noté dans les inventaires après décès et, dans le cas de Richard de Bury, par le chroniqueur William de Chambre¹⁰¹. Puis, pendant un siècle, c'est le silence. Il n'est plus question, malgré la présence d'inventaires et de testaments détaillés, de la disposition des sceaux épiscopaux. Certes, il est plus fréquent de voir les évêques de Durham finir leur carrière ecclésiastique ailleurs. De même, c'est avec Thomas Hatfield que prend fin l'habitude de ramener à Durham, pour qu'elle y soit enterrée,

98. *Historiae Dunelmensis Scriptores Tres. The Publications of the Surtees Society*, vol. 9, éd. James RAINE, Londres, 1839, p. 44 : « Anno MCCLX, in vigilia sancti Laurentii, obiit Walterus de Kirkham episcopus Dunolmensis, apud Hofden : et in octavis sancti Laurentii sepultus est apud Dunelmum : sigillumque ejus coram omnibus, qui aderant in capitulo, per dominum J. Gileth est confractum ». Robert de Graystones mentionne la destruction d'un seul sceau alors que l'inventaire après décès de William Kirkham (*Wills and Inventories*, p. 10) parle de plusieurs sceaux (*sigilla*). Kirkham usa d'un sceau et d'un contre-sceau, mais le contre-sceau fut réutilisé par son successeur (*supra* n. 33, 80) et donc seul le grand sceau fut brisé et offert. Ce fait semble donc donner raison à Graystones, mais ce dernier relate aussi au singulier la destruction du sceau de Robert de Sainte-Ile qui usa pourtant d'un sceau et d'un contre-sceau, « Anno Domini M^cCCLXXXIII, septimo idus Junii, obiit Robertus de Insula Dunelmensis Episcopus... Quo sepulto, sigillum ejus publice coram omnibus a magistro Roberto Avenel est confractum », *Historiae Dunelmensis Scriptores*, p. 63.

99. *Wills and Inventories* (*op. cit.* n. 1), p. 23 : « et in die sepulturae suae fracta fuerant sigilla ejus cum cathenis argenteis et sancto Cuthberto oblata, ut patet per instrumentum Hugonis Palmer inde confectum ».

100. *Historiae Dunelmensis*, Appendix, n^o cvii p. Cxxviii-cxxix : « Memorandum quod in crastino S. Fidis virginis A. D. MCCC tricesimo tercio, Indictione secunda, magister Radulphus de Holbeck, nuper venerabilis patris Domini Ludovici Dunelmensis Episcopi, dum vixit, Cancellarius, in ecclesia Dunelmensis personaliter constitutus, duo sigilla argentea cum cathenis argenteis, quibus dictus dominus Episcopus usus fuerat, dum vixit, optulit feretro Sancti Cuthberti, prout moris est ab antiquo. — Quae quidem sigilla fracta fuerunt per particulas, post obitum dicti patris, praesentibus fratribus domino Willielmo de Gyseburn seniore, Petro de Helton feretrario, magistro Johanne de Bekyngham nuper Officiali Dunelm(ensi), ac me Hugone de Corbrigg clerico, not(ario) pub(lico) ».

101. *Wills and Inventories* (*op. cit.* n. 1), *Capella* de Richard de Bury, p. 26 : « Post mortem Ricardi Byri Episcopi fracta fuerunt iiii sigilla ejusdem, et Sancto Cuthberto oblata, ex quibus Ricardus de Wolveston Feretrarius fecit unum calicem argenteum et deauratum qui est ad Altare Sancti Johannis Baptistae in orientali parte Ecclesiae : sub ejus calicis pede sculpti sunt hi duo versus subscripti. Hic ciphus insignis fit Praesulis ex tetra signis/Ri. Dunolmensis quarti, natu Byriensis » : cf. *infra* n. 105. *Wills and Inventories*, *Capella* de Thomas Hatfeld, p. 37 : « Et audita morte ejus fracta fuerunt ejus sigilla et Sancto Cuthberto oblata : de quibus facta fuit una Ymago Episcopi argentea et deaurata, ad caput Feretri appensa, ac una lamina argentea et deaurata ex transverso Ymagine, it (sic) qua sunt hii versus [:] John'Alver Villa monachus capiendi sigilla/Ex Hatfeld Thomae sic disponit bene pro me ». Récit de William de Chambre, *Historiae Dunelmensis*, p. 129 : « Item ex quatuor sigillis ejusdem factus est unus calix deauratus : ut patet per hos versus sub pede ipsius inscriptos Ri. Dunlemensis, Quarti, Natu Buriensis. Hic ciphus insignis fit praesulis ex tetra sigillis » : cf. *infra* n. 106.

la dépouille mortelle des évêques morts loin de leur siège épiscopal¹⁰². Finalement, les matrices de sceaux semblent avoir été plus systématiquement réemployées¹⁰³. Néanmoins la tradition, ou du moins une mémoire coutumière, s'est maintenue car un mémorandum de 1496 enregistré au cartulaire du chapitre de Durham relate ainsi le sort des sceaux de l'évêque John Sherwood († 1494). Deux ans après la mort de Sherwood, son chancelier, malade et âgé, confia à Thomas Swalwell, chancelier de la cathédrale de Durham, les deux sceaux en argent dont se servait l'évêque de son vivant pour qu'ils soient offerts, selon la coutume (*prout moris est*), au tombeau de saint Cuthbert. Le vieux chancelier réclama de façon urgente que, au moment d'offrir les sceaux, Thomas tombe à genoux et, humblement et avec ferveur, adressent cinq *Pater Noster* avec salutation angélique à Dieu et au très saint Cuthbert, pour l'évêque John Sherwood, et pour lui-même, son vieux chancelier. Thomas s'acquitta de sa tâche et offrit les sceaux devant l'autel de saint Cuthbert, situé juste à la tête du saint ; puis il se releva et, en présence de plusieurs personnages officiels, remit les sceaux entre les mains du préposé à la châsse pour que celui-ci en tire quelque chose d'utile au monastère de Durham, par exemple un calice ou deux fioles. Comme preuve sûre et certaine que tel était le sort traditionnel réservé à l'origine (*primitus*) aux sceaux épiscopaux, le mémorandum invoque les vers inscrits au pied du calice exécuté à partir des sceaux de Richard de Bury : *Hic Calix Insignis Fit Praesulis ex Tetra Signis/Ri. Dunelmensis Quarti Natu Beriensis* (Ce calice insigne est fait des quatre signes [sceaux] de l'évêque Richard IV de Durham, né de Bury). Le mémorandum évoque aussi l'image qui se dresse sur le tombeau reliquaire de saint Cuthbert, une image façonnée à partir des sceaux de l'évêque Thomas Hatfield et à la base de laquelle se trouve le texte suivant gravé en vers : *Jon Alvervilla monachus capiendo sigilla/Ex Hatfeld Thomae sic providit, bene pro me* (Le moine Jean Alverville des sceaux de Thomas Hatfield a ainsi pourvu, pour mon bien)¹⁰⁴.

Il convient de noter que l'inscription sur le calice de Richard de Bury a fait l'objet de lectures différentes. L'inventaire après décès porte : *Hic Ciphus Insignis Fit Praesulis ex Tetra Signis/Ri. Dunelmensis Quarti, Natu Byriensis*¹⁰⁵. Le chroniqueur William de Chambre renverse l'ordre du texte, et substitue *sigillis* pour *signis* : *Ri. Dunelmensis, Quarti, Natu Buriensis / Hic Ciphus Insignis Fit Praesulis ex Tetra Sigillis*¹⁰⁶. Quant au mémorandum sur les sceaux de Sherwood, il donne *calix*

102. *Rites of Durham being a Description or Brief Declaration of all the Ancient Monuments, Rites, and Customs Belonging or Being within the Monastical Church of Durham before the Suppress, Written 1593*, éd. Rev. CANON FOWLER, Durham, 1903 (Publications of the Surtees Society, 107), p. 243.

103. *Supra* n. 33 : la matrice du grand sceau de chancellerie de John Fordham est réutilisée par les évêques Walter Skirlaw et Thomas Langley. HUNTER BLAIR, *Durham Seals* (op. cit. n. 33), vol. 2, p. 46.

104. *Historiae Dunelmensis*, Appendix, n° cccci p. Clxxxvii-clxxxviii : Le texte est trop long pour être cité intégralement : en voici les passages saillants : « Nota deliberacionum sigillorum Johannis Sherewod quondam episcopi dunelmensis. Memorandum quod quinto die mensis Februar., anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, dompnus Thomas Swalwell...cancellarius ecclesiae cathedralis praedictae, vice et nomine venerabilis viri magistri Radulphi Both... cancellarii venerabilis patris Johanniis Sherewod... ipso magistro Radulpho gravi vexato infirmitate... a qua infirmitate non convaluit, duo sigilla argentea cum iiiiii punctis argenteis, quibus dictus dominus Episcopus usus fuerat, dum vixit, obtulit feretro sancti Cuthberti, prout moris est — requisitus ad id instancius per... praefatum magistrum Radulphum... ut in tempore offertorii praedictorum sigillorum humiliter et devote Deo et sanctissimo confessori et patrono Cuthberto quinque *Pater noster* cum *Salutatione Angelica* pro praefato venerabili patre domino Johanne nuper Dunelmensi Episcopo, et pro seipso, flexis genibus effunderet. Quae quidem sigilla idem dompnus Thomas Swalwell, nomine quo supra, praedictis die et anno offerebat ante altare sancti Cuthberti, et caput sancti Cuthberti situatum : et postea surrexit et ad manus dompni Roberti Bailyai adtunc feretrarii Dunelm. deliberavit custodienda, in aliquem usum bonum monasterii Dunelm. viz. in unum calicem seu duas fiolas convertenda... Et pro certa et veridica attestacione deliberacionum sigillorum Episcoporum primitus habitorum hujusmodi versus insculpti sunt in pede unius calicis compositi ex sigillis Ricardi de Bery, quondam Dunelm. episcopi, sub tenore qui sequitur.

Hic calix insignis fit praesulis ex tetra signis

Ri. Dunelmensis quarti natu Beriensis.

Insuper in una ymagine stante super feretrum Sancti Cuthberti, constructa de sigillis domini Thomae Hatfeld episcopi Dunelm. sic talis mensio in versibus super pede praefatae ymagine insculptis, sicut in sequentibus explicatur.

Jon Alvervilla monachus capiendo sigilla

Ex Hatfeld Thomae sic providit, bene pro me ».

105. *Wills and Inventories* (op. cit. n. 1), p. 26 ; — *supra* n. 101.

106. *Historiae Dunelmensis*, p. 129 : « Item ex quattuor sigillis ejusdem factus est unus calix deauratus : ut patet per hos versus sub pede ipsius inscriptos » [suit l'inscription] ; cf. *supra* n. 101.

au lieu de *ciphus*. Ces différences s'expliquent peut-être par le fait que le calice fut volé seize ans après son exécution, comme il est noté en marge du mémorandum concernant les sceaux de John Sherwood¹⁰⁷. Le calice n'a été vite connu que par le souvenir qu'il a laissé et les descriptions qui en furent faites.

Métamorphoses sigillaires : essai d'interprétation

Le crescendo qui caractérise la disposition des sceaux épiscopaux de Durham n'est pas isolé. Il se rencontre aussi dans l'amplification des rites funéraires qui accompagnent la dépouille épiscopale jusqu'à sa dernière demeure. Au cœur de ces rites semble battre un profond désir, celui de rester uni au saint dans la mort. Dès le XI^e s., la riche *capella* de l'évêque revenait aux moines du chapitre cathédral, c'est-à-dire ses vêtements et ornements liturgiques, sauf ceux dans lesquels il était enterré. Dans sa tombe, en effet, l'évêque reposait mitré, crossé, et revêtu de l'habit sacerdotal dans lequel il avait dit la messe ; sur sa poitrine était placé un petit calice en cire ou en argent doré, recouvert d'une patène¹⁰⁸. Les chevaux, litières et chariots utilisés pour transporter le défunt revenaient également aux moines. C'est d'ailleurs en conclusion des inventaires décrivant les dispositions testamentaires concernant le luxueux contenu de la *capella* et des *funeralia* qu'est mentionné le don des sceaux¹⁰⁹.

À l'origine, les évêques étaient enterrés dans la salle capitulaire du prieuré bénédictin qui servait de chapitre à la cathédrale de Durham. Aux dires du chroniqueur Robert de Graystones, le respect porté au corps de saint Cuthbert interdisait de faire entrer un corps décédé dans la cathédrale¹¹⁰. C'est précisément le renversement de cet état des choses qui inspira sa remarque au chroniqueur. En 1311, Anthony Beck, évêque de Durham et patriarche de Jérusalem, fut pour la première fois enterré dans la cathédrale, en un tombeau placé à proximité du sanctuaire de Cuthbert¹¹¹. Que cette action soit liée à la grandeur et aux ambitions du personnage ne fait aucun doute. Son successeur immédiat, l'évêque Richard Kellawe, moine à Durham avant son élévation au rang épiscopal, refusa d'être enseveli dans la cathédrale et fut enterré dans la maison capitulaire. Mais le pli était pris, et après Kellawe, tous les évêques morts en fonction se firent dresser d'importants monuments funéraires ici et là dans le vaste espace de la cathédrale. Là où les tombeaux de la salle capitulaire consistaient modestement en une stèle à la titulature du défunt, ceux de la cathédrale atteignent les proportions de véritables mausolées¹¹². Les épitaphes qui accompagnent les effigies mortuaires louent dans la personnalité et le lignage du défunt les qualités qui lui vaudront le salut éternel. Dans plusieurs cas, les évêques firent ériger leurs tombeaux de leur vivant¹¹³.

Successeurs, bienfaiteurs, et proches de saint Cuthbert de leur vivant comme dans la mort, les évêques de Durham prolongent le lien qui les unit au saint en s'assurant que leur disparition même lui soit profitable. Parmi les legs dont ils honorent le saint homme et sa communauté, les sceaux, même en argent ou autre métal précieux, forment une part plutôt modeste. Ouvrons toutefois ici une petite parenthèse pour rappeler que le second grand sceau de Richard de Bury était d'un art achevé qui toucha les sensibilités au point d'exercer une influence durable et

107. *Historiae Dunelmensis*, Appendix, n° cccci p. clxxxviii : en marge de la phrase « ... in pede unius calicis compositi ex sigillis Ricardi de Bery... » se lit la note suivante : « Ad altare Thomae Hatfeld, sed post per 16 annos inde furati ».

108. *Rites of Durham* (op. cit. 102), p. 57.

109. *Supra* n. 94.

110. *Historiae Dunelmensis*, p. 91 : « Ante illum enim, ob reverentiam corporis sancti Cuthberti, non est permissum corpus mortuum ingredi ecclesiam Dunelmensem », *Rites of Durham* (op. cit. 102), p. 58.

111. *Historiae Dunelmensis*, p. 91 : « Et sepultus in ecclesia Dunelmensi, contra morem praedecessorum suorum, in fronte ecclesiae ad aquilonem partem ». Les premiers seigneurs laïques à être enterrés dans la cathédrale furent Ralph Neville († 1367) et sa femme Alice de Audley († 1374), *Rites of Durham* (op. cit. 102), p. 244.

112. Sur les tombeaux de la salle capitulaire, voir *ibid.*, p. 2 (Anthony Beck et Ribard of Bury), 14-15 (Louis de Beaumont), 18 (Walter Skirlaw), 19 (Thomas Hatfield), 40 (Robert Neville), 44 (Thomas Langley).

113. Tel est le cas de Louis de Beaumont, *ibid.*, p. 15.

soutenue¹¹⁴. L'idée de préserver un tel objet pour sa valeur artistique était étrangère à une mentalité pour laquelle le sceau est un signe d'identité tel qu'il ne pouvait survivre en tant que tel à son détenteur. Donc, lorsqu'ils sont légués à saint Cuthbert, les sceaux le sont du point de vue de leur métal précieux et représentent de ce fait une libéralité relativement modeste, mais ils le sont aussi d'un point de vue symbolique, ce qui peut expliquer le fait que l'acte charitable les concernant soit soigneusement consigné. Car là où les autres legs, bijoux, vêtements, images, livres, survivent en tant que tels, les sceaux, comme leurs possesseurs, changent d'état. Ils passent d'une forme et d'une fonction bien définies à une nouvelle condition. Mais là où le devenir du défunt reste hypothétique, celui de ses signes peut se prêter à une intervention délibérée. Devenus calice, les sceaux de Richard de Bury signalent mimétiquement le passage de vie à trépas tout en offrant une solution de continuité. Le calice sigillaire, même s'il fait d'une certaine façon pendant à celui avec lequel fut enterré Richard, va en fait bien plus loin dans l'identification du défunt. D'abord il en porte le nom. Ensuite il en prolonge l'identité personnelle et sacerdotale, car il procède de l'instrument même par lequel Richard exprimait sa volonté en lui imprimant l'autorité d'une marque dont la présence reste continue. Le calice oblige à une comparaison avec le sceau. Tous deux sont le réceptacle d'une présence réelle qui, sous forme d'empreintes, d'hosties, ou de vin, se multiplie et circule sans rien abandonner de son actualité. Leur transformation en calice représente pour les sceaux une élévation. Ils sont maintenant au service de Dieu et de son saint, en une relation d'intimité qui, rehaussant le rapport de l'évêque au divin, anticipe sa propre élévation au rang des élus. Mais, par-delà le changement qu'elle opère, la métamorphose du sceau se veut la garantie d'une identité, celle de l'évêque, dont elle conserve la trace et, par là même, en consacre l'immortalité. Le sceau-matrice, même devenu calice, continue d'agir selon les principes qui régissaient ses opérations sigillaires. En effet, de la matrice dérivent les empreintes, et c'est à la trace de leur origine, laissée par le sceau-matrice et son détenteur, que ces empreintes doivent leur authenticité.

Avant d'aborder la métamorphose des sceaux de Thomas Hatfield, il convient de s'interroger sur la part que prirent ces deux prélats dans le sort qui attendaient leurs sceaux. Ont-ils expressément requis la fabrication d'un calice et d'une image ? Le silence règne sur cette question. Le calice comme l'image portent le nom des évêques, comme s'ils en avaient eux-mêmes passé commande. Exception faite de ces deux objets, ni les inventaires ni les chroniques ne spécifient le sort des sceaux une fois qu'ils ont été brisés et offerts à saint Cuthbert. Lorsque, à la fin du xv^e s., l'évêque John Sherwood demande la transformation de ces sceaux en calice ou fioles, il appuie sa revendication sur les précédents que constituaient Bury et Hatfield. Ces faits peuvent laisser supposer que ces derniers décidèrent de la forme que prendraient leurs sceaux après leur mort.

Avec Thomas Hatfield, le transfert entre les sceaux et l'objet qui leur succéda offre un intérêt particulier. En effet, le grand sceau de ce personnage est entièrement de type hagiographique : l'évêque est abstraitement évoqué par son écu aux armes. Sur le sceau biface de chancellerie, le type de majesté (avers) et le type équestre (revers) soulignent le rang comtal¹¹⁵. L'image d'argent faite à partir de ces sceaux présente résolument l'image d'un évêque (*ymago episcopi*). Qu'il ne s'agisse pas d'une représentation de saint Cuthbert ressort du fait que le saint n'est jamais désigné sans que soit fait référence à son nom et/ou, à sa sainteté (*sanctus, sanctissimus, beatus, vir Domini*). Cette image d'un évêque, émanant des sceaux de Hatfield, et portant son nom, fut ensuite suspendue au faite du catafalque qui surplombait le tombeau de saint Cuthbert (*una ymago episcopi... ad caput feretri appensa*). S'il faut en croire le cas de sanctuaire de saint Thomas à Cantorbéry, seules les offrandes de valeur étaient arrimées en cet endroit¹¹⁶. Tout au long de la structure qui entourait le tombeau de Cuthbert, se bouscullaient joyaux, bagues, images votives,

114. *Supra* n. 86-87.

115. Sur les sceaux de Thomas Hatfield, cf. *supra* n. 82, 88, 90.

116. S. BLACK, « Reconstructing the Shrine of St. Thomas Becket, Canterbury Cathedral », dans *Art and Architecture of Late Medieval Pilgrimage* (*op. cit.* n. 41), p. 405-441, à la p. 424.

objets précieux, laissés par les pèlerins lors de leur visite¹¹⁷. Cette généreuse vénération avait souvent une dimension votive, l'objet donné représentant un vœu ou son exaucement. L'image épiscopale de Thomas Hatfield rejoignait donc les multiples témoignages du séjour des pèlerins à Durham. Du coup, de par la transformation même de ses sceaux, l'évêque Thomas est transformé en fidèle adorateur de saint Cuthbert et fait l'expérience du pèlerinage. Il acquiert, par procuration, un statut qui ne peut qu'améliorer ses chances dans l'au-delà¹¹⁸. L'image votive, comme le calice, est trace. Mais elle trace aussi un parcours biographique qui mène du siège épiscopal, sur lequel Thomas siégea en tant que descendant de Cuthbert, au pèlerinage à la tombe du saint, où Thomas choisit de continuer sa vie *post mortem*.

S'il est possible de créer un contexte pour la conversion des sceaux de Richard de Bury et de Thomas Hatfield, telle la longue tradition consistant à offrir les sceaux brisés à saint Cuthbert, la vénération dont le saint faisait l'objet, la prolifération des représentations du saint sur les sceaux épiscopaux, et l'enterrement des évêques exécuté depuis peu auprès du sanctuaire de saint Cuthbert, tout cela est loin d'être propre aux évêques en question et n'explique pas le sort fait à leurs sceaux. Il est tout à fait possible que Bury et Hatfield suscitèrent un respect spécial de la part de leurs contemporains, ou connurent des situations particulières qui inspirèrent la transformation de leurs sceaux. Mais le passé se fait opaque quant à ces possibilités. Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble que ces métamorphoses sigillaires, dûment notées et remarquées, furent exceptionnelles. Je me suis attachée, dans cet essai, à démontrer que cette pratique, pour inhabituelle qu'elle soit, relève bien néanmoins de l'expérience que les contemporains avaient d'eux-mêmes en relation avec le monde des objets ; elle révèle par là même les conditions et modalités de cette expérience. Le sceau est un objet matériel. Le sceau à la titulature d'un individu est un objet si personnel qu'il ne peut survivre à son détenteur. Le sceau est une image qui mêle figure, emblème, et dévotion. Le sceau est un signe dont les principes opératoires s'articulent autour de plusieurs axes signifiants : contact et empreinte, trace de présence et réplique d'un original. Même détruit sous forme de matrice, le sceau survit à son titulaire sous forme d'empreintes. De ce fait, le sceau articule un principe de continuité qui, à l'image de la promesse eschatologique, transcende la mort au monde terrestre. Lorsque les sceaux-matrices se font calice ou image votive, ils deviennent finalement empreintes eux-mêmes, et traces d'eux-mêmes. De cette fusion le corps du signe acquiert une dimension spirituelle, comme le corps du soi s'achemine vers sa dimension éternelle. La panoplie des objets personnels offre au moment de la mort une possibilité de se survivre. Au Moyen Âge, la métamorphose sigillaire signale la mort en un mime qui, lui, signale continuité et devenir.

Brigitte Miriam BEDOS-REZAK
 Department of History,
 New York University (USA)
 53, Washington Square South
 NEW YORK, NY 10012-1098
 USA

117. *Rites of Durham* (*op. cit.* 102), p. 3-7, 196-198.

118. Thomas, en effet, exhibe le souci du salut de son âme. À sa mort en 1381, un messager visita 139 monastères où, chaque fois, il demanda que des prières soient dites pour l'âme du défunt. cf. DANIELL, *Death in the Middle ages* (*op. cit.* n. 43), p. 13.